

LABORATOIRES IMPLIQUÉS DANS LA SURFACTURATION

OULD ABBÈS MENACE DE SAISIR LA JUSTICE

page 6

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT



5.000 DÉCLARATIONS DE SOUPÇONS DEPUIS 2005

page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1475 Vendredi 20 - Samedi 21 janvier 2012 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

IL PARLE D'UNE SIMPLE DÉPRÉCIATION

Djoudi dément une dévaluation du dinar

page 5

FACE AU TEMPS LIMITÉ POUR LA PRÉPARATION DES LÉGISLATIVES 2012

DES PARTIS POLITIQUES

DEMANDENT LE REPORT

Lire en page 3



LA COUR SUPRÊME ACCEPTE LE POURVOI EN CASSATION

L'affaire Khalifa Bank sera rejugée

Lire en page 4





60%

de la production céréalière attendue cette saison dans la wilaya de Constantine seront constitués de blé dur, a indiqué mercredi le directeur des services agricoles, Salah Azizi.

2.700

places sont offertes pour la prochaine rentrée de la formation professionnelle (session de février) dans la wilaya de Laghouat, a-t-on appris auprès de la Direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels.

3.000

cas de fraudes ont été enregistrés lors des élections législatives du 4 décembre en Russie, a indiqué un rapport publié mercredi par le parquet.

Le vieux bâti d'Oran intéresse les iraniens

Une délégation iranienne conduite par un représentant d'entreprises de construction rattachée au ministère iranien de l'Habitat et des Villes nouvelles a exprimé, mercredi à Oran, sa disponibilité à contribuer à l'effort de réhabilitation du vieux bâti.

"Nous sommes disposés à apporter notre expérience en matière de réhabilitation et de restauration du vieux bâti à Oran", a déclaré le directeur général de la société nationale de construction et de réhabilitation en Iran, Aeeni Mohammad, à l'issue d'une visite d'une journée dans la capitale de l'Ouest algérien.

La délégation iranienne, composée également du directeur d'une entreprise de construction de la ville d'Ispahan et de deux cadres chargés de la planification et des études, a visité, à l'occasion, quatre chantiers pilotes de réhabilitation menés par des entreprises algériennes et étrangères.

Elle a eu droit à une présentation de l'opération de réhabilitation de 600 immeubles ainsi que le projet de revitalisation du quartier Sidi El Houari où elle a visité le



chantier de restauration de la mosquée Imam El Houari, une expérience menée par une entreprise algérienne. Au niveau des boulevards Maata, Adda Benaouda et la Soummam au centre-ville, la délégation iranienne a pris connaissance

des travaux de réhabilitation du vieux bâti menés par des entreprises espagnoles, françaises et italiennes. La délégation iranienne a visité également le palais du Bey, la mosquée Pacha et le fort de Santa Cruz.

Il brûle son argent



Au Mont Rainier, dans le nord-ouest des États-Unis, un homme de 66 ans survit à un blizzard en ayant eu des réflexes de survie. Jour de chance ou preuve d'expérience ?

Le danger en montagne est perpétuel. Avalanches, crevasses et tempêtes de neige sont les principaux dangers naturels que l'Homme doit savoir appréhender. Kim Yong Chun a su maîtriser un de ces phénomènes naturels. Cet Américain de 66 ans, passionné par la randonnée en raquettes, est resté bloqué dans un blizzard durant deux jours. Dans le nord-ouest des États-Unis, au Mont Rainier, cet aventurier s'est creusé un tunnel dans la neige et a brûlé des billets pour se réchauffer.

Sur lui, il avait un briquet et d'autres objets de survie. Pour augmenter la température, il a décidé de brûler ses chaussettes de rechange, ses pansements adhésifs, sa brosse à dents, les différents emballages ainsi que ses billets de un et cinq dollars qui se trouvaient dans son portefeuille.

Son cheval vit dans son salon !



Il y a neuf ans, Stephanie Noble s'est installée aux îles Hébrides, en Écosse.

Passionnée d'équitation, elle a dépensé 1.850 livres sterling - 2.230 euros - en septembre dernier pour un poney Connemara, une belle race réputée pour être sportive. C'est la poursuite d'un rêve d'ailleurs puis-

qu'elle en avait déjà eu un pour ses treize ans, une femelle nommée Grey Lady.

" J'ai dépensé cette somme d'argent pour elle et je pense que ce n'est pas du gâchis tant elle est magnifique. Mon premier poney Connemara en 1959 était également une femelle, nommée Grey Lady. J'ai donc décidé d'appeler mon second poney Grey Lady Too ". Mais les problèmes ont commencé quand elle a tenté de trouver une étable pour son animal. Elle a d'abord trouvé un entrepôt inutilisé près de sa maison qui s'est avéré appartenir à un voisin guère réjouï à l'idée de voir cet équidé squatter les lieux. Il a alors appelé la police et Stephanie a passé une nuit en garde à vue. Poussée par certains à reloger l'animal, elle a alors trouvé une alternative qui s'est avérée inopportune puisque, suite à des différents financiers, on lui a rapporté son cheval la veille de Noël en l'attachant au porche de sa maison. " J'avais le choix entre la laisser dehors dans le froid ou la faire rentrer, et j'ai choisi de la faire rentrer " déclare-t-elle.

Grève générale au complexe Cevital de Béjaïa



Le complexe agroalimentaire de Béjaïa, relevant du groupe privé Cévital, a été paralysé mercredi par une grève générale de ses travailleurs, montés au créneau pour revendiquer de meilleurs salaires et

surtout exiger la mise en place d'un syndicat propre à l'entreprise, a-t-on constaté. Cette grève, une première depuis 1998, date de mise en fonction du complexe, a eu comme effet de geler l'activité des chaînes de production des unités de raffinage de sucre, d'huile et de margarine, selon les contestataires.

Ces derniers justifient leur mouvement par "l'ambiance générale de travail dans laquelle ils baignent", exacerbée par "l'absence de syndicat, dont la carence, a généré de nombreux abus de l'administration", ont-ils souligné.

"Au moindre motif qui ne cadre pas avec la vision de l'administration, on court le risque de se faire éjecter", déplore l'un des contestataires qui estime, par ailleurs, que "les salaires, contrairement

aux croyances courantes dans le monde du travail sont éminemment modestes".

"Il n'y a aucune prime, aucune compensation en récompense du travail fourni. Nous n'avons que le salaire mensuel qui est garanti", a-t-il ajouté, dénonçant, de surcroît, et à ce titre, "les fortes disparités salariales existantes entre travailleurs occupants des postes identiques". Afin d'aplanir les différends, un actionnaire du groupe a été dépêché sur les lieux et rencontré un collectif de travailleurs contestataires. Au terme de quoi, la reprise a eu lieu en début d'après-midi, selon la responsable chargée de la communication du groupe, contactée par téléphone, qui n'a pas pour autant précisé la nature du terrain d'entente trouvé.

Les langues amazighe et arabe dans les APW

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté mercredi l'article 25 amendé du projet de loi sur la wilaya portant utilisation des langues nationales amazighe et arabe lors des travaux de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) et la rédaction en arabe, en tant que "langue officielle".

Trois amendements portant globalement introduction de tamazight lors des réunions de l'APW aux côtés de la langue arabe, ont été introduits sur l'article. Lors du vote, article par article, les



auteurs de l'amendement ont estimé que l'adoption de la langue amazighe lors des travaux de l'APW est "une réconciliation avec soi" et l'expression de "l'attachement" du peuple algérien à son histoire et à sa langue. Selon l'article 25 amendé stipule, selon le rapport complémentaire de la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'APN, "les délibérations et travaux de l'APW se déroulent en langues nationales et sont rédigées, sous peine de nullité, en langue arabe."

D
I
X
I
T

Nouara Saâdia Djaâfar :

"Les pouvoirs publics ont accordé une attention particulière à la famille, à travers notamment, l'adoption récemment d'une stratégie nationale de la famille reposant sur les valeurs de la société. La stratégie nationale de la famille a été élaborée en 2007 suite à une étude de terrain avec la participation de l'ensemble des secteurs concernés en vue de cerner et définir les problèmes et les besoins de la famille et de dégager les solutions socio-économiques idoines(...) Il est nécessaire de consolider la solidarité familiale, de prendre en charge l'éducation des enfants, de renforcer la communication entre les membres de la famille et de protéger les personnes âgées en leur garantissant une prise en charge adéquate. D'ailleurs, les différents textes juridiques prévoient la protection de la famille et le maintien de sa cohésion."

FACE AU TEMPS LIMITÉ POUR LA PRÉPARATION DES LEGISLATIVES 2012

Des partis politiques demandent le report

Les dés sont jetés. Les prochaines législatives auront lieu en mai prochain. Les préparatifs vont bon train du côté de l'administration.

PAR SADEK BELHOCINE

Qu'en est-il au niveau des partis politiques, anciens ou en voie d'agrément? Les premiers sont emballés et se disent prêts à affronter les urnes avec le lancement de leurs machines électorales. Dans ce cas, il y a le FLN et le RND, les deux poids lourds de la scène politique nationale, réunis dans une coalition présidentielle qui a toujours pour objectif de soutenir le programme du président de la République. Le troisième parti de cette coalition qui a fait dernièrement défection, le MSP, qui proclame lui aussi son soutien au programme du chef de l'Etat, lui, est à la recherche d'autres alliances pour contrecarrer les visées de ses anciens partenaires de l'Alliance. Les autres partis sont partants, à l'image du PT, du FNA, d'El Islah, En Nahda et de Ahd 54. Ces formations politiques émettent cependant des réserves et exigent certaines garanties quant au déroulement des élections qu'elles veulent honnêtes et transparentes. De pures formes. Les garanties d'un scrutin loyal sont données par le président de la République et par tous les responsables politiques qui se sont exprimés sur ce sujet. Et il y a les autres, tous les autres partis politiques qui pour une raison ou une autre ne se sont pas encore prononcés ou comme



Benyouène, SG de l'un des partis en attente d'agrément.

certain, ont demandé carrément le report de ces élections. Certains posent des préalables à sa participation et insiste sur l'importance cruciale de la phase préparatoire du scrutin «où se joue l'essentiel d'une élection». Pour le RCD, «le fichier électoral où une même personne est inscrite 3, 4 voire 10 fois est toujours en vigueur et un stock de près de 3 millions de voix est prêt à être distribué entre les quotas retenus en sus de la concentration des bureaux et la gestion des centres de vote qui dépendront encore du seul bon vouloir de l'administration». Sous entendu, il y a risque de fraude et de répartition de quotas. «A moins d'être reportées à une date ultérieure, les législatives de 2012 n'échapperont pas à la traditionnelle répartition des quotas décidée par les officines», estime le parti de Said Sadi qui soulève des doutes quant à la régularité des prochaines législatives malgré la présence d'observateurs internationaux. Le FFS de Hocine Aït

Ahmed est encore indécis sur la position à prendre. Selon le premier secrétaire du Front des forces socialistes (FFS), Ali Laskri, la décision de participation ou non de son parti aux prochaines échéances électorales sera tranchée «en fonction du consensus» qui se dégagera lors de la convention de ce parti, prévu le 11 février prochain à Alger.

«Il y a lieu d'examiner la situation politique du pays, le contexte de l'organisation des élections législatives et de ne pas transiger avec les principes d'éthique, de crédibilité, d'intégrité et d'image du parti, qui sont autant de ressources non renouvelables, à ne pas sacrifier», a-t-il affirmé lors d'une rencontre tenue à Béjaïa avec les militants de son parti. Au cas où le FFS participerait à ces élections il propose également «une période transitoire dont la gestion doit être confiée à des personnalités indépendantes, connues pour leur intégrité et œuvrant dans la transparence». Même proposition de Louisa Hanoune, la patronne du Parti des travailleurs (PT) qui appelle le président de la République à intervenir pour garantir la transparence des prochaines législatives. La formation de Louisa Hanoune, qui refuse la présence d'observateurs étrangers, estime néanmoins que «la loi portant régime électoral a été vidée de sa substance». Le PT propose de prolonger la campagne électorale d'une semaine et demande également l'instauration d'un gouvernement neutre chargé d'organiser le scrutin. Le secrétaire général de l'Union pour la démocratie et la république (UDR en voie d'agrément), Amara Benyouène, a estimé que le temps imparti pour la préparation de ce scrutin par son parti n'est «pas assez suffisant», se disant toutefois «résolu» à y prendre part. M. Benyouène

a en outre annoncé que l'UDR tiendrait son congrès constitutif les 17 et 18 février à Alger. De son côté, le président du Parti du front démocratique (FD, non agréé), Sid-Ahmed Ghazali, affirme qu'il est nécessaire de donner «suffisamment» de temps aux nouveaux partis pour se préparer aux prochaines législatives. Il a jugé que les trois mois qui restent avant les prochaines élections étaient «insuffisants» pour se préparer à cette échéance. Selon lui, la meilleure garantie pour le succès de ce rendez-vous électoral était de «donner suffisamment de temps aux nouveaux partis pour s'organiser». Par ailleurs, le Front national pour le changement (FNC, non agréé), de Abdelmadjid Menasra, avait souhaité que le vote ait lieu «à la fin du mandat en cours du Parlement» (le 17 mai), rappelant «la nécessité d'accélérer les procédures d'agrément de nouveaux partis pour leur permettre d'entrer dans la compétition électorale sur un pied d'égalité avec les anciens partis». Il est à rappeler que le report des élections législatives signifie, au regard de la Constitution, le «prolongement du mandat (en cours) du Parlement». Ainsi, dans l'article 102, la loi fondamentale dispose que «le mandat du Parlement ne peut être prolongé qu'en cas de circonstances exceptionnellement graves, empêchant le déroulement normal des élections». «Cette situation (circonstances exceptionnellement graves) est constatée par décision du Parlement, siégeant les deux chambres réunies sur proposition du président de la République, le Conseil constitutionnel consulté», stipule la Constitution dans le même article.

S. B.

CONTRÔLE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Une mission de l'UE à Alger

PAR KAMAL HAMED

L'Union européenne va dépêcher une mission en Algérie dans les jours à venir. L'objectif de cette mission consiste en la préparation des conditions de la venue d'observateurs de l'UE en vue de superviser les élections législatives, prévues au mois de mai prochain. «Suite à la demande officielle introduite par le gouvernement algérien auprès de l'UE pour l'envoi d'observateurs européens lors des élections législatives, une mission de l'UE sera à Alger à la fin janvier pour entamer des discussions avec l'administration algérienne sur les conditions dans lesquelles les observateurs doivent travailler» a indiqué jeudi le chef de la délégation de l'Union européenne (UE) en Algérie, Mme Laura Baeza. Cette dernière, qui s'exprimait lors d'une conférence animée à l'École supérieure de journalisme, a précisé, que cette mission de précurseurs élaborera un rapport préalable à la signature d'un mémorandum d'entente consignant les conditions dans lesquelles évolueront les missions d'observation. En somme cette mission aura à discuter avec les responsables algériens des termes du mémorandum devant déterminer les conditions dans lesquelles les observateurs de cette organisation régionale devront effectuer leur mission. Il sera ainsi question entre les deux parties de discuter les procédures de surveillance et de contrôle du scrutin et éventuellement le nombre d'observateurs que compte dépêcher l'UE en Algérie. L'Algérie avait invité officiellement plusieurs organisations internationales, à savoir l'Union européenne (UE), l'Union africaine (UA), l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Organisation de la conférence islamique

(OCI) et la Ligue arabe, à venir superviser les élections législatives qui auront lieu dans quelques mois. Selon Mourad Medelci, ministre des Affaires étrangères, «l'UA a déjà répondu à la demande algérienne. Nous n'avons aucun doute que l'ONU s'associera à cet effort et que la Ligue arabe et l'OCI le feront également». Le chef de la diplomatie algérienne a aussi précisé dans de récentes déclarations que «nous sommes nous-mêmes intéressés par l'amélioration du cadre et des conditions dans lesquels ces observateurs vont travailler». La venue d'observateurs de l'UE, qui constituerait une première puisque cette organisation n'a jamais été invitée par Alger, est à même de donner plus de crédibilité à ce scrutin. En tout cas, c'est là l'expression de la volonté du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui avait, rappelons-le, donné instruction pour que ces observateurs puissent «travailler en toute liberté et se déplacer avec les effectifs qu'ils peuvent déployer sans contrainte aucune». S'agissant justement du nombre des observateurs, les autorités algériennes ont indiqué que cela dépend du bon vouloir de ces organisations. Notons que la présence des observateurs étrangers pour superviser et contrôler le scrutin législatif est appréciée différemment par les partis politiques algériens. Le Parti des travailleurs (PT) a toujours refusé la présence d'observateurs étrangers car considérant que c'est une forme d'ingérence étrangère. Une position que ne partage pas le RCD. Ce dernier parti a en effet toujours plaidé avec insistance pour la présence en masse d'observateurs étrangers car, pour lui, c'est le seul gage pouvant attester de la transparence des élections.

K. H.

SOUS LA PLUME

Donner le temps au temps

PAR SORAYA HAKIM

Alors que les Algériens sont absents du champ de la contestation politique parce que le plus souvent déçus par ceux censés les représenter, les partis politiques, au pouvoir, eux, s'agitent en donnant des gages de transparence pour les prochaines élections. Les nouveaux partis en attente d'agrément depuis plusieurs années pour certains réclament le report du scrutin à une date ultérieure. Le premier à s'être positionné sur la liste est le RCD qui réclame l'assainissement du fichier électoral qu'il pose en préalable à sa participation car il estime pour sa part que la phase préparatoire du scrutin

« Les partis en attente d'agrément estiment qu'après le quitus du ministère de l'Intérieur et la constitution de leur congrès, le temps pour la préparation des élections sera beaucoup trop court, autrement dit, les chances moindres. »

est cruciale pour l'élection. Il y a aussi les parties en attente d'agrément qui ont estimé qu'après le quitus du ministère de l'Intérieur et la constitution de leur congrès, le temps pour la préparation des élections sera beaucoup trop court autrement dit, les chances moindres. Trois mois, c'est trop peu pour que les nouveaux partis puissent se mesurer aux grosses pointures qui sont actuellement au pouvoir. Mais comment accéder à une telle revendication quand on sait que le mandat du

Parlement ne peut être prolongé sauf en cas de circonstances exceptionnellement graves, une disposition de l'article 102 de la loi fondamentale. Dans ce cas de figure, ces partis politiques parce qu'ils sont fraîchement constitués peuvent-ils être considérés comme «circonstances exceptionnellement graves» pour que le Parlement accède à cette revendication qui sous-tendrait le prolongement du mandat en cours du Parlement. Il s'agit là d'un véritable casse-tête pour les législateurs, sauf si le chef de l'Etat, par un geste conciliant, accepte le report sans soulever pour autant le tollé général. L'UDR, le FD ou encore le FNC de Abdelmadjid Menasra veulent qu'on donne du temps au temps surtout pour convaincre un électoralat qui boude les urnes comme en 2007. Il faut qu'ils aient dans la hotte du Père Noël des solutions pour les problèmes dans les domaines sociaux comme l'emploi, le logement, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, les droits de l'homme s'ils ne veulent pas aller au devant d'un échec cuisant avec des taux frisant le ridicule.

S. H.

LA COUR SUPRÊME ACCEPTE LE POURVOI EN CASSATION

L'affaire Khalifa Bank sera rejugée

Du nouveau dans l'affaire Khalifa. La Cour suprême a accédé à la demande d'un pourvoi en cassation, introduit par le parquet à laquelle se sont associés le liquidateur de la banque - désignée par l'Etat- et les avocats de la défense des personnes condamnées.

PAR BELKACEM LAOUFI

La juridiction algérienne a rendu publique cette décision jeudi. Une décision qui ouvrira la procédure de re-jugement des personnes ayant comparu devant la justice en 2007 qui sont au nombre de 104 personnes, dont une dizaine étaient en fuite. Aucune date de procès n'a été cependant avancée. Des peines allant jusqu'à la perpétuité, avaient été prononcées à l'encontre des principaux accusés, dont le responsable du groupe Khalifa, Abdelmoumène Rafik Khalifa, condamné par contumace. Les accusés



Rafik Khalifa «ex-golden boy» algérien.

avaient été jugés notamment pour les chefs d'inculpation d'"association de malfaiteurs, vol qualifié, escroquerie, abus de confiance et falsification de documents officiels". Par ailleurs, Me Farouk Ksentini, un des avocats de la défense, a fait part, dans une déclaration en marge du procès d'Oultache, de la possibilité d'un changement de juridiction concernant cette

affaire. Aussi, selon Me Khaled Bourayou, cité par l'APS, le nouveau procès aurait lieu sur la base du pourvoi introduit par la défense et le ministère public. Cependant les accusés jugés par contumace, dont Abdelmoumène Rafik Khalifa, le patron du groupe n'ont pas le droit d'être rejugés. Ce dernier a été condamné dans le cadre du procès de la Khalifa Bank dont il est le fondateur à la réclusion criminelle à perpétuité notamment pour «association de malfaiteurs, vol qualifié, détournement de fonds, faux et usage de faux». L'affaire a éclaboussé l'ancien Gouverneur de la Banque d'Algérie, Abdelawahab Keramane, lequel a pris la fuite. Des membres de sa famille ont été condamnés à 10 ans de prison. Il s'agit de son frère, l'ancien ministre de l'Industrie, Abdennour Keramane, et de sa fille Yasmine, ancienne représentante de

Khalifa Airways à Milan (Italie). La saisie des biens de tous ces condamnés a été ordonnée du reste par le tribunal criminel de Blida. 44 accusés ont été condamnés à des peines de 1 an à 15 ans, assorties d'amendes allant de 100.000 dinars à un million de dinars et le reste avait bénéficié d'un acquittement. Le patron du groupe s'est réfugié en Grande-Bretagne dès l'éclatement du scandale en 2003. L'Algérie a demandé aux autorités britanniques son extradition. Mais le banquier se trouve en détention (depuis 2007) dans ce pays où il a introduit en avril 2010 un recours devant la Haute-Cour britannique contre son extradition. Selon l'avocate de Rafik Khalifa, Anita Vasish, elle ne peut «rien faire d'autre que d'attendre», étant donné que seule la Haute-Cour a les prérogatives de programmer une audition. Récemment, Khalifa avait déclaré à propos de l'argent de son entreprise qu'il faut poser «cette question aux responsables en Algérie parce que les milliards dont vous parlez je les ai laissés derrière moi en Algérie».

B. L.

PROCÈS EN APPEL D'OULTACHE

Le verdict attendu le 29 janvier

PAR LAKHDARI BRAHIM

La cour d'appel d'Alger a annoncé dans la nuit de jeudi à vendredi qu'elle rendra le 29 janvier son verdict dans le procès en appel d'Oultache Chouaib, accusé dans une affaire de malversation en 2007 au profit de la société Algerian Business Multimedia (ABM). Une peine de dix années de prison a été requise dans cette affaire par le représentant du ministère public près la cour d'appel d'Alger contre Oultache Chouaib. Le procureur général a requis la même peine à l'encontre des 24 autres accusés, dont Mohamed Antri Bouzar, P-DG d'ABM, Toufik Sator, directeur général adjoint d'ABM (gendre d'Oultache) et Dhimi Youcef, ex-directeur de l'administration générale à la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN). Vingt-cinq personnes, dont dix-neuf fonctionnaires de police, ont été inculpées dans cette affaire pour «passation de marchés

publics en violation de la législation, dilapidation de deniers publics et trafic d'influence». Vingt et une d'entre elles ont été condamnées le 9 novembre dernier à des peines de prison ferme allant de 3 à 7 ans par le tribunal de première instance de Sidi M'Hamed à Alger. Quatre autres personnes ont bénéficié de la relaxe. Lors de l'ouverture de l'audience, le collectif de la défense s'est retiré après que le juge Halali Tayeb leur eut signifié «l'impossibilité absolue» de mettre à leur disposition le rapport de l'inspection générale de la DGSN relatif à la régularité ou non du marché, objet du litige, car, selon lui, «inexistant» dans le dossier. La défense représentée par le bâtonnier, Me Sellini Abdelmadjid, a estimé que les droits de la défense ont été bafoués en refusant de mettre à sa disposition ce rapport, qui, selon elle «prouve que le marché objet du litige était régulier». Après le retrait de la défense, tous les prévenus ont

accepté d'être jugés sans la présence de leurs avocats, hormis Oultache Chouaib et Toufik Sator qui ont refusé d'être entendus sans la présence de leurs avocats. Selon l'ordonnance de renvoi, les faits concernent la passation de marchés «douteux» portant sur des équipements informatiques entre la DGSN et la société ABM. Selon la même source, «Oultache Chouaib a usé de son influence au sein de la commission d'évaluation technique des offres où il siégeait pour qu'elle choisisse la société ABM dans laquelle son gendre est actionnaire et également directeur général adjoint». Lors de cette audience le juge Halali Tayeb a révélé que la commission qui a octroyé le marché objet du litige était «illégal» du fait que la commission désignée par l'ancien DGSN avait une composition différente et était présidée par l'accusé Abdelmajid Yahiaoui et non Chouaib Oultache.

L. B.

TRANSFÉRÉ À L'HÔPITAL MILITAIRE DE AIN NAÂDJA

Le wali d'Illizi subit une opération chirurgicale

PAR AHMED BOUARABA

Quelques heures après sa remise aux autorités algériennes, mercredi matin, au poste frontalier de Deb Deb, à Illizi, par celles libyennes, le wali d'Illizi, Mohamed Laid Khelfi a été transféré à l'hôpital militaire d'Ain Naâdja, à Alger. Selon des sources proches du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, le wali a rejoint la capitale par avion spécial ce mercredi en fin de journée, vu la dégradation de son état de santé. C'est particulièrement suite aux résultats de la visite médicale que M. Khelfi avait effectué, après sa remise aux autorités algériennes, et au cours de laquelle une fracture de l'humérus a été décelée que cette décision a été prise. Une fois arrivé à l'hôpital militaire, le wali d'Illizi a aussitôt subi une opération chirurgicale, informe notre source. Son état

de santé serait hors de danger. Selon elle, le chef de cabinet du ministère de l'Intérieur, accompagné du wali d'Alger ont rendu visite, jeudi matin, à Mohamed Laid Khelfi pour s'enquérir de son état de santé. De son côté, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Abdelaziz Ziari, avait, auparavant, déclaré que «le wali d'Illizi est en bonne santé». Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, lui, avait déclaré le même jour à la presse que le wali d'Illizi, après sa libération, qu'aucun mal ne lui avait été fait. Le désormais ex-otage a été enlevé lundi après-midi, dans la région de Timeroualine, à 80 km de Deb Deb par «trois jeunes Algériens armés». Il a été ensuite emmené par ses ravisseurs en territoire libyen. Ces derniers seront arrêtés,

le lendemain, à 150 km en profondeur du territoire libyen. «Le groupe de ravisseurs, poursuivi par les forces de sécurité algériennes, est ensuite entré en territoire libyen. Il a été arrêté par des combattants dans la région de Zenten où le wali a été libéré», avait expliqué M. Ould Kablia. Le ministre s'exprimait en marge d'une séance plénière de l'APN consacrée au vote du projet de loi relative à la wilaya. A cet effet, Daho Ould Kablia avait, mercredi, envoyé une lettre de remerciements à son homologue libyen pour «les efforts déployés dans la libération du wali d'Illizi», précise notre source. Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales en a profité pour inviter son homologue libyen à effectuer «prochainement» une visite officielle en Algérie, informe-t-on.

A. B.

TRIBUNAL CRIMINEL
D'ALGER

Le bras droit d' "El Para" jugé mardi

Le procès de Djermame Kamel, bras droit de Abderrezak "El Para", impliqué dans l'enlèvement de touristes étrangers en 2003, aura lieu mardi par devant le tribunal criminel près la cour d'Alger, a-t-on appris auprès de cette instance. Le rapt de quinze touristes étrangers, dont dix de nationalité allemande, est survenu en février 2003 dans le Sahara algérien, près des frontières avec le Mali. Le 23 mai 2009, le tribunal criminel avait déjà condamné à la perpétuité par contumace, dans la même affaire, les accusés Gouaz Lakhdar, Allouane Imad Abdelouahab Ahmed (Yéménite) et Sahaoui Nabil, alors que l'affaire de l'accusé Djermame Kamel avait été renvoyée. Selon l'arrêt de renvoi, les services de sécurité libyens ont livré en date du 14 juillet 2007 aux services de sécurité algériens le présumé terroriste Djermame Kamel, alias "Billal" dit "Abou Abdeldjalil", qui avait été remis aux services de sécurité libyens par le Mouvement tchadien pour la démocratie et la justice. L'accusé Djermame Kamel avait reconnu, au cours de l'enquête préliminaire et de l'instruction judiciaire, avoir participé à plusieurs opérations terroristes (actes de sabotages et assassinats) depuis son adhésion, en 1993, au groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) et avoir effectué de nombreux déplacements entre les phalanges et les groupes de l'organisation terroriste. Le prévenu avait également reconnu que le groupe de Abderrezak "El Para", dont il faisait partie, a dressé une embuscade dans la région d'Illizi aux propriétaires de sociétés implantées au Sahara, au cours de laquelle les terroristes ont enlevé plusieurs ressortissants étrangers et se sont emparés d'appareils GPS et de sommes d'argent en monnaie européenne (euro). Il a par ailleurs reconnu qu'après les négociations par radio entre El Para et le wali de Gao (Mali), 14 otages ont été libérés moyennant un rançon de 5 millions d'euros qu' "El Para" a utilisée pour l'achat d'armes.

APS

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

5.000 déclarations de soupçons depuis 2005

La lutte implacable contre le blanchiment d'argent et la corruption va traquer les faussaires et les délinquants financiers au moment où l'Etat met en branle l'arsenal juridique et les moyens coercitifs pour éradiquer ces fléaux qui gangrènent l'économie nationale.

PAR AMAR AOUIMEUR

Ainsi la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) a reçu 5.000 déclarations de soupçons de blanchiment d'argent depuis 2005, a révélé le ministre des Finances, Karim Djoudi.

Djoudi qui répondait à une question du membre du Conseil de la nation, Abdallah Bentoumi du Rassemblement national démocratique (RND) sur les moyens de lutte contre le transfert illégal des fonds en Algérie, a indiqué que la CTRF qui travaille à travers l'échange d'informations avec les cellules étrangères dans le cadre de la réciprocité, a reçu 11 déclarations de soupçons en 2005, 36 en 2006, 66 en 2007, 135 en 2008 et 328 en 2009 avant que ces déclarations ne s'élèvent à 3302 en 2010 et 1398 en 2011.

Il a rappelé qu'en cas de non confirmation du soupçon, le dossier n'est pas soumis à la justice et restera en instance de traitement, selon l'APS. Créée en vertu du décret exécutif 02-127 d'avril 2002, la CTRF a pour mission de "collecter et de traiter les déclarations de soupçons pour soumettre les dossiers au procureur de la République territorialement compétent si nécessaire".



Sont soumis au système de déclarations de soupçon toutes les institutions financières, les banques, les services d'Algérie Poste et toute personne physique ou morale exerçant des missions de consulting ou des opérations induisant des dépôts et des échanges notamment les professions libérales réglementées, a expliqué le ministre.

Pour une lutte efficace contre le blanchiment d'argent, la CTRF s'est dotée depuis 2006 d'une nouvelle mission à savoir le système prévu par l'article 16 de la loi du 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent.

Analysant le phénomène de blanchiment d'argent, exacerbé selon lui par le marché parallèle et le recours aux liquidités plutôt qu'au traitement bancaire des transactions, le ministre a estimé que l'Etat n'a pas traité

nombre de questions liées au blanchiment d'argent car ce phénomène, comme le financement du terrorisme a un nouveau concept en Algérie.

Le pays a réalisé toutefois une importante avancée en la matière, grâce notamment à la révision de sa législation et la signature de conventions comme la convention de lutte contre le financement du terrorisme adoptée en 2000 et la convention des Nations unies sur la lutte contre le crime organisé transnational en 2002.

A la question du sénateur Belabbes Belabbes (RND) sur les moyens d'éviter le recours à la réévaluation des projets, trop coûteuse pour l'Etat, le ministre a imputé ces surcoûts au manque d'études nécessaires pour la maturation des projets.

90 milliards DA de subventions budgétaires

Le nouveau système d'études adopté en 2008 fait obligation à chaque opérateur de présenter trois études indépendantes de son projet portant sur la conformité, la faisabilité et la réalisation pour réduire les opérations de réévaluation, a fait savoir M. Djoudi.

Répondant à la question du sénateur Bouzid Lazhari (tiers présidentiel) sur le solde du compte d'affectation spécial pour le Fonds national d'aide au logement dans le cadre du dispositif de la location-vente mis en place en 2002, le ministre des Finances a précisé que le Fonds a enregistré à ce jour des subventions budgétaires d'une valeur de 90,6 milliards DA et des dépenses estimées à 70,7 milliards DA pour le financement de la différence du coût de réalisation des logements, du réseau routier et des locaux commerciaux.

FLUCTUATIONS DU DINAR

Djoudi : «Pas de dévaluation, mais une simple dépréciation»

La monnaie nationale n'a connu aucune dévaluation ces derniers jours par la Banque d'Algérie, comme rapporté par certains médias, mais son cours a connu juste une "dépréciation" par rapport à certaines devises, a affirmé jeudi à Alger le ministre des Finances, Karim Djoudi. "La Banque d'Algérie (BA) ne peut pas, en tant que tel, procéder à une dévaluation du dinar. La dévaluation est une décision du gouvernement qui doit avoir l'aval du Parlement", a déclaré M. Djoudi à des journalistes en marge d'une séance de questions orales au Conseil de la nation. Ce qui se passe par contre ce sont des fluctuations, "appréciations ou déprécia-

tions du dinar sur la base d'une observation continue du marché international", a-t-il précisé. Mais si la dévaluation constitue un "phénomène définitif" voire "structurel", la dépréciation d'une monnaie est un "phénomène cyclique" qui "peut durer une journée, deux ou trois jours avant qu'une évolution dans le sens inverse peut être opérée", a-t-il fait remarquer. L'évolution de la parité de la monnaie est, en outre, tributaire du pouvoir d'achat dans le pays, selon le ministre.

"Si vous avez un taux d'inflation avec des conditions plus favorables sur le marché national par rapport au marché international, votre monnaie s'apprécie contre les mon-

naies internationales et l'inverse", a-t-il encore expliqué. Lors d'un atelier organisé mercredi par le Forum des chefs d'entreprises (FCE), son président Reda Hamiani avait regretté une "décision de la BA de dévaluer de 10% la monnaie nationale par rapport à l'euro", une information qui a été largement médiatisée. La dernière dévaluation du dinar remonte à l'année 1994 quand l'Algérie, en cessation de paiement, avait conclu des accords de rééchelonnement de sa dette avec le FMI, qui avait exigé alors un drastique plan de restructuration de l'économie dont une dévaluation du dinar, rappelle-t-on.

R. E.

DJOUDI À PROPOS DE LA CESSION DE DJEZZY ET L'OUVERTURE DU DATA-ROOM

«L'évaluation doit s'achever le plus rapidement possible»

Le data-room de l'opérateur de téléphonie mobile OTA, connu sous le nom commercial Djizzy, a été finalement ouvert à la faveur de la signature, fin décembre, d'un protocole d'accord de confidentialité avec le russe Vimpelcom, propriétaire majoritaire d'OTA, a indiqué jeudi à Alger le ministre des Finances Karim Djoudi. L'évaluation de Djizzy, confiée au cabinet d'affaires internationale Shearman and Sterling LLP- France, devrait donc être "achevée dans les plus brèves échéances, nous espérons durant le trimestre en cours", a déclaré Djoudi à la presse en marge d'une séance de questions orales au Conseil de la nation. "Nous avons

signé fin décembre l'accord de confidentialité qui nous permet d'ouvrir le data room et d'accéder donc aux informations de Djizzy afin de faire son évaluation financière", a-t-il affirmé en confirmant que le protocole d'intention (MOU) avec Vimpelcom a été signé. Le data room d'une entreprise contient "toutes les informations même les plus secrètes" de la société concernée, avait révélé le ministre. "Maintenant, nous n'avons pas le droit, ni Vimpelcom ni moi-même, ni aucune autre partie, de divulguer le contenu de cet accord", a-t-il ajouté avant d'assurer que "personne aujourd'hui ne peut dire quelle est la valeur de Djizzy". Il faut donc attendre la fin de l'éval-

uation. Un communiqué du ministère des Finances avait récemment annoncé la signature, le 7 janvier, d'un "protocole d'accord" dans lequel les deux parties ont "confirmé leur intention de poursuivre les modalités de la cession de Djizzy" sans pour autant évoquer la signature de l'accord de confidentialité, ni l'ouverture du data room, ce qui a laissé des interrogations planer sur cette étape incontournable dans le processus d'achat de Djizzy par l'Algérie. Le même communiqué avait précisé que "Vimpelcom avait accepté de céder à l'Etat algérien la majorité du capital (51%) de l'opérateur téléphonique Djizzy".

R. E.

Ces financements ont eu lieu, a-t-il expliqué, par le biais de la Caisse nationale du logement (CNL) et la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) pour les programmes de 55.000 et 65.000 logements dans le cadre de la location-vente.

Les dépenses ont enregistré une baisse à 320 millions DA en 2010 contre 1,1 milliard de DA en 2011 en raison du ralentissement de la cadence de réalisation de logements au titre de la location-vente, a encore indiqué le ministre relevant que le compte n'a reçu aucune subvention au cours des deux dernières années. Le solde du compte se chiffrait durant les dix premiers mois de l'année écoulée à 19,9 milliards de DA, a-t-il ajouté.

A. A.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION L'Algérie s'imprègne de l'expérience américaine

La coopération algéro-américaine dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication (TIC) a été évoquée jeudi dernier, à Alger par le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Moussa Benhamadi et le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les Affaires économiques et commerciales, José Fernandez. L'entretien a porté sur le "Développement des relations algéro-américaines dans le domaine des TIC (...)". "Nous travaillons pour le développement de la coopération entre les entreprises algériennes et les entreprises américaines, ainsi que les institutions américaines dans ce domaine", a indiqué Moussa Benhamadi à la presse, à l'issue d'un entretien avec M. Fernandez. Il a indiqué, à ce propos, avoir discuté avec le responsable américain de l'"accompagnement des jeunes universitaires algériens qui veulent créer leurs entreprises et l'accompagnement pour le développement des incubateurs pour les jeunes pousses (start-up)". Cette coopération doit également englober une "action de formation dans un cadre associatif et d'échanges avec des partenaires américains", a précisé Benhamadi, "surtout, a-t-il dit, que cette action s'inscrit dans un cadre maghrébin régional", comprenant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Il a expliqué, à cet égard, que la présence de ces pays dans cette même action de partenariat avec les institutions et les entreprises américaines devra permettre d'"aller vers l'intégration même au niveau régional pour qu'il y ait des échanges, des complémentarités et un développement commun dans le domaine des TIC". Il a ajouté, dans le même cadre, que les entreprises américaines "sont intéressées par l'investissement en Algérie notamment dans les services à haute valeur ajoutée pour les besoins locaux, pour les besoins de la région et pour les besoins d'exportations". Pour sa part, le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les Affaires économiques et commerciales a indiqué avoir discuté avec M. Benhamadi des moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine des TIC et le développement d'un partenariat entre les entreprises américaines et algériennes en la matière. "Nous croyons aux grandes opportunités pour travailler ensemble dans ce domaine", a-t-il dit. M. Fernandez est en visite de deux jours en Algérie pour discuter de la politique économique américaine en Afrique du Nord ainsi que de l'entrepreneuriat, et au cours de laquelle il aura des entretiens avec des membres du gouvernement, des représentants du secteur économique privé et de la société civile. Le responsable américain avait effectué une visite à Alger en décembre 2010 à l'occasion de la tenue de la première Conférence sur l'entrepreneuriat Maghreb-USA. Il avait alors affirmé que la conférence d'Alger a été un "véritable succès" de par le consensus "très réussi" qui s'était dégagé pour un partenariat entre les Etats-Unis et le Maghreb.

L. B.

LABORATOIRES IMPLIQUÉS DANS LA SURFACTURATION DES MÉDICAMENTS

Ould Abbès menace de saisir la justice

Le ministre de la Santé, de la Population et la Réforme hospitalière, Djamel Ould Abbès, a affirmé, jeudi dernier à Oran, que la poursuite judiciaire des personnes impliquées dans l'affaire de surfacturation des médicaments "est probable".

PAR LAKHDARI BRAHIM

Dans une déclaration à la presse, en marge d'une visite d'inspection au Centre hospitalo-universitaire d'Oran, le ministre a indiqué que "les dossiers des laboratoires impliqués dans la surfacturation des médicaments ont été transmis aux ministères du Commerce et des Finances. C'est à ces deux ministères de saisir éventuellement la justice", a-t-il ajouté. Ould Abbès a signalé, dans ce contexte, que ses services ont recueilli l'ensemble des données relatives aux dossiers de surfacturation ayant touché environ 38 médicaments, et dont leurs matières premières sont importées. Le ministre a également indiqué qu'une facture surévaluée dont la valeur est estimée à 153 millions USD a été gelée, rappelant que les montants de la surfacturation ont été estimés l'année dernière à 94 millions de dollars. D'autre part, Ould Abbès a affirmé que son département ministériel prendra un certain nombre de mesures destinées à assainir le secteur de la distribution du médicament, à le développer et à moderniser la gestion de ces produits "sensibles". Pour ce qui concerne les dettes de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), le ministre a affirmé qu'elles ont été épongées et qu'un plan d'approvision-



Djamel Ould Abbès.

nement des hôpitaux en médicaments a été établi en vue d'assurer une satisfaction des besoins durant six (6) mois. Ould Abbès a indiqué qu'une commission nationale chargée du suivi de l'opération de distribution du médicament vient d'être installée. Elle est composée de représentants des ministères de la Santé, des Finances, de l'Intérieur et de la Défense nationale, ainsi que des représentants des syndicats du secteur et de différents cadres et professionnels de la santé. Cette commission nationale "aura un rôle important" pour assurer la disponibilité du médicament, veiller à sa bonne distribution et lutter contre toute pénurie ou manque de médicaments dans les structures médicales et hospitalières. "Nous encourageons la création d'une association de distributeurs de médicaments afin d'organiser le travail et conférer plus de professionnalisme", a dit à ce propos Ould Abbès. D'autre part, le ministre a tenu une réunion au niveau du Conseil scientifique du CHU d'Oran ayant regroupé les chefs de services et des représentants des corps médicaux. Des

questions d'ordre socioprofessionnel ont été débattues.

Une agence de transplantation d'organes prochainement

Le ministre de la Santé, de la

Population et de la Réforme hospitalière a annoncé que le projet de création d'une Agence de transplantation d'organes sera présenté prochainement au Conseil du gouvernement. En marge de sa visite au service d'hémodialyse et maladies d'insuffisance rénale du CHU d'Oran, le ministre a indiqué que le dossier du projet est prêt et comporte des données utiles pour encourager et développer la transplantation d'organes en Algérie. "Il est urgent de renforcer les interventions de transplantation d'organes dans le pays", a-t-il affirmé, ajoutant qu' "un appui et un soutien larges sont nécessaires pour garantir la réussite de cette démarche dont la finalité est de sauver les vies de nombreux patients qui ont désespérément besoin d'une transplantation d'organe." Ould Abbès, qui a été informé sur l'état du service des maladies d'insuffisance rénale du CHU d'Oran, a appelé à un redoublement d'efforts et au renforcement des capacités scientifiques en matière de greffes rénales. En 2011, l'équipe chirurgicale de ce service a réussi 22 opérations de greffe rénale. Il est prévu d'augmenter le nombre de ces opérations cette année, a-t-on expliqué au ministre. Par ailleurs, Ould Abbès a inspecté les travaux réalisés dans le cadre du réaménagement et de la modernisation de ce service, doté également de 27 unités d'hémodialyse.

L. B.

4.000 nouveaux médecins en 2012

Le secteur de la santé sera renforcé en 2012 par 4.000 médecins, selon le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Ould Abbès. L'année 2012 sera "prometteuse" par le renforcement de l'encadrement médical et la promotion des ressources humaines du secteur, soulignant que 2.000 spécialistes et un effectif similaire de généralistes seront recrutés. Le secteur sera également doté, cette année, de 1.000 nouveaux emplois dans les différents corps de la santé, à l'instar des agents administratifs et techniques, a indiqué Ould Abbès. D'autre part, le ministre a annoncé un nombre de mesures visant à améliorer la situation socioprofessionnelle des personnels du secteur dont celles concernant la prime de rendement avec effet rétroactif. "Le ministère oeuvrera de manière continue à l'amélioration de la situation sociale des fonctionnaires du secteur dont le nombre a atteint 275.000", a affirmé Ould Abbès, appelant au dialogue comme solution alternative aux grèves.

L. B.

EQUILIBRE FINANCIER DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Tayeb Louh insiste sur le recouvrement

PAR MOKRANE CHEBBINE

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a souligné jeudi dernier à El Bayadh l'importance du recouvrement dans le système de la sécurité sociale. "Il appartient aux cadres de la sécurité sociale d'accorder davantage d'importance au recouvrement dans le système de la sécurité sociale en vue de mener à bien leur mission en direction des assurés et atteindre l'équilibre financier", a indiqué Tayeb Louh, en marge de sa visite d'inspection de certaines structures relevant de son département dans cette wilaya. Tayeb Louh, qui a insisté également sur le suivi des opérations de recouvrement, a mis en exergue l'importance du décret n°8 de 2008 permettant à la Caisse d'honorer ses engagements en direction des assurés sociaux.

Par ailleurs, le ministre a remis lors de sa visite dans la région les clefs de logements à un nombre de bénéficiaires des 100 nouveaux logements réalisés sur les 400 unités retenues dans le cadre du Fonds national de péréquation des oeuvres sociales (FNPOS) au profit des salariés de la wilaya d'El Bayadh. Outre la centaine de logements similaires attribués en mars 2001, une nouvelle tranche devra être attribuée prochainement aux bénéficiaires, selon les explications fournies, à la délégation ministérielle. Le ministre a également visité un projet d'élevage bovin, d'une production de 300 litres de lait par jour, réalisé par un jeune promoteur dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), avant d'inaugurer le nouveau

siège de l'Agence locale de l'emploi. Implantée sur une surface de 500 m², cette nouvelle structure devra être étoffée par l'ouverture, cette année, de structures similaires dans les communes de Boualem et Rogassa. Plus de 11.699 jeunes ont été embauchés l'année dernière à El Bayadh, a-t-on expliqué au ministre Louh qui a mis l'accent, à cette occasion, sur la nécessaire modernisation des moyens de gestion par l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) susceptibles de "hâter le traitement transparent" des demandes d'emploi déposées au niveau des services de l'Agence. Durant sa visite, le ministre a également inspecté la Caisse nationale de la retraite (CNR) et la Caisse nationale d'assurance des salariés (CNAS) d'El Bayadh où il a

pris connaissance de la situation du recouvrement et de l'établissement de la carte "Chifa" au profit des bénéficiaires estimés actuellement à 36.612 titulaires de cette carte magnétique. Dans le cadre de la stratégie de modernisation et de perfectionnement des ressources humaines dans le secteur, le ministre a rappelé la création d'une Ecole supérieure de la sécurité sociale devant permettre la formation et le recyclage des personnels du secteur. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a clôturé sa visite d'une journée dans la wilaya d'El Bayadh par l'inauguration des sièges de la Direction de l'emploi et de l'inspection de travail de la wilaya.

M. C.

IMPACT DE LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN 2011

Facture de 9 milliards de dollars pour l'Algérie

Les cours des matières premières et les prix des produits alimentaires sans cesse en augmentation sur le marché international ont fortement conditionné les volumes d'importation de l'Algérie durant l'année précédente. Passant de 2 milliards de dollars en termes d'importation de produits alimentaires en 2000 à plus de 5 milliards de dollars, quelques années plus tard, la facture a plus que quadruplé, atteignant 9 milliards de dollars en 2011.

PAR AMAR AOUIMER

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, impute cette hausse vertigineuse à l'effolement du marché mondial, précisant que «la hausse des importations algériennes de produits alimentaires en 2011, qui a avoisiné les 9 milliards de dollars, résulte de la hausse des prix des céréales sur les marchés internationaux».

Ajoutant : «Nous avons terminé l'année 2011 avec 9 milliards de dollars d'importations de produits alimentaires dont 4 milliards de dollars pour les céréales. Les prix de ces produits ont affiché une hausse entre 30 et 120%».



Il est normal que la facture alimentaire grimpe au fil des années en raison de l'inflation caractérisant les échanges commerciaux internationaux et la récession des pays occidentaux fournisseurs de produits alimentaires, «mais l'essentiel pour l'Algérie consiste à stocker massivement les produits et les denrées alimentaires dans le but d'assurer la sécurité alimentaire, et par voie de conséquence, éviter des pénuries concernant les produits de large consommation, tels que les céréales, blé, huiles, sucre, café...». Comme l'a expliqué Benbada. Celui-ci indique que «la hausse de la facture des importations de

céréales est due certes «aux quantités supplémentaires que nous avons décidé d'importer pour approvisionner le marché, mais surtout à la flambée des prix à l'international» ajoutant que «la moyenne des prix des céréales, tous types confondus, a dépassé les 500 dollars/tonne contre une moyenne autour de 200 dollars en 2010».

C'est ainsi que, selon lui, cette hausse, qui est donc conjoncturelle, a coûté à l'Etat beaucoup d'argent et qu'il fallait introduire d'autres mécanismes de régulation pour contenir cette flambée des prix.

Suivant les statistiques des douanes, les importations algériennes de produits alimentaires ont enregistré durant les neuf premiers mois de 2011 une progression de plus de 66% à 7,9 milliards de dollars. Les importations des céréales ont augmenté de plus de 104% à 3,01 milliards de dollars.

Les importations alimentaires représentent 20,8% du volume global des importations algériennes.

S'agissant de l'augmentation constatée sur les prix des produits alimentaires sur le marché national, le ministre a dit que purement l'émanation de l'économie de marché qui prend en considération la question de l'offre et de la demande.

En effet, lorsque la demande est supérieure à l'offre, il est naturel que les commerçants pratiquent des prix élevés, sachant que la défaillance en matière de stockage a dopé les prix au détail.

A. A.

POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE

Vers la participation algérienne

Des discussions exploratoires sont prévues durant ce mois de janvier pour discuter du souhait exprimé par l'Algérie de participer à la Politique européenne de voisinage rénovée, a indiqué jeudi à Alger le chef de la délégation de l'Union européenne (UE), Laura Baeza. «Le gouvernement algérien a exprimé son intérêt de participer à la Politique européenne de voisinage (PEV) rénovée, en vue de rendre encore plus étroites nos relations. Des conversations exploratoires dans ce sens sont prévues ce mois-ci», a-t-elle indiqué lors d'une conférence animée à l'école supérieure de journalisme. Baeza a souligné, à ce titre, que le souhait du gouvernement algérien, «répond aux aspira-

tions du citoyen algérien», faisant remarquer que ce dernier «connaît l'étendue de nos relations et souhaite encore plus». Elle a affirmé, dans ce contexte, que l'UE reste à l'écoute du gouvernement et du citoyen algériens pour répondre à ses attentes. Evoquant la coopération UE-Algérie, le chef de la délégation de l'UE a soutenu que l'UE «est le plus grand bailleur de fonds en termes de coopération pour le développement en Algérie». Elle en veut pour preuve les «fonds importants» mobilisés par l'UE pour réaliser des programmes de coopération en Algérie. Ainsi, a-t-elle dit, l'Algérie a bénéficié d'un total de 339 millions d'euros durant la période 2000-2006 au titre des pro-

grammes MEDA I et II. Le soutien financier de l'UE pour l'Algérie dans le domaine de la coopération a augmenté, a-t-elle poursuivi, précisant que pour la période 2007-2013, l'UE prévoit une enveloppe de 392 millions d'euros. Pour 2012 et 2013, des programmes portant sur l'appui à la pêche et l'aquaculture, ainsi qu'à la politique d'environnement, dotés d'une enveloppe financière de 64 millions d'euros, sont en cours d'identification. Les axes prioritaires d'action retenus pour la période 2007-2013 ont trait à la croissance économique, l'emploi, le renforcement des services publics de base, le développement durable et la culture.

R. E.

ADHÉSION DE L'ALGÉRIE À L'OMC

11^e round deS négociations en juin ou septembre 2012

Le 11^e round des négociations multilatérales pour l'accession de l'Algérie à l'OMC se tiendrait en juin ou au plus tard en septembre prochain, a indiqué jeudi le ministre du Commerce, Mustapha Benbada.

«La date (approximative) de ce nouveau round de négociations a été fixée» en concertation avec le président du groupe de travail de l'OMC, en marge de la conférence ministérielle de l'organisation tenue le 16 décembre à Genève, a précisé Benbada à la presse en marge d'une séance de questions orales au conseil de la Nation. C'est l'ambassadeur de la Belgique à l'OMC à Genève, François Roux, qui a

été désigné en décembre dernier comme président du groupe de travail de l'accession de l'Algérie à l'organisation, rappelle-t-on. «J'ai discuté avec le président du groupe de travail sur l'Algérie, nommé le 30 novembre, qui a assuré que notre pays a fourni tous les éléments nécessaires pour son dossier d'accession à l'OMC», a-t-il dit en ajoutant que le groupe a promis de distribuer le dossier (de l'Algérie) à tous ses membres. L'Algérie avait répondu en 2010 à 96 questions des membres de ce groupe de travail. Des contacts informels doivent «se tenir en mars prochain avec les membres du groupe de travail pour voir s'ils sont prêts à un round officiel au mois

de juin, sinon ça sera pour septembre», a précisé le ministre. Interrogé pour savoir si ce round sera le dernier, il a répondu : «je ne peux pas vous dire que ça sera le dernier, car il s'agit de négociations difficiles qui ne dépendent pas uniquement de l'Algérie». En tout cas, l'Algérie est «déterminée à faire partie de cette organisation (l'OMC), a-t-il réaffirmé.

Benbada avait estimé à la mi-novembre 2011 que la bonne situation économique actuelle de l'Algérie, comparée à la récession que connaît l'économie mondiale, «lui permet d'accélérer son processus d'accession à l'OMC».

R. E.

RÉOUVERTURE DE LA RAFFINERIE D'ARZEW

Couverture du marché national en huiles pour moteurs

Le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, a annoncé la réouverture, à partir de février prochain, de la raffinerie d'Arzew après l'achèvement des travaux de maintenance, ajoutant que sa capacité de production permettra de satisfaire les besoins du marché national en huiles pour moteurs. A la question d'un député du Conseil de la nation, Lamri Lekhal sur les dysfonctionnements enregistrés l'été dernier en termes de distribution des huiles pour moteurs, Yousfi a souligné que la pénurie de cette matière est due à la fermeture de la raffinerie d'Arzew qui couvrirait un taux considérable du marché national, pour le renouvellement de ses infrastructures et l'élargissement de sa capacité de production. Le ministre a également expliqué cette situation par l'épuisement du stock du groupe Naftal en huiles pour moteurs, engendré par la forte demande sur ce produit enregistré l'été dernier et l'incapacité des importateurs privés à approvisionner le marché national en quantités nécessaires. En vue de pallier définitivement ce problème, Yousfi a souligné que le groupe Naftal chargé de la distribution des dérivés pétroliers a reçu des consignes pour l'importation de quantités supplémentaires d'huiles pour moteurs en vue de constituer un stock national de produits pétroliers, ajoutant que la raffinerie d'Arzew est susceptible de satisfaire pleinement la demande nationale. Ces mesures sont de nature à assurer la continuité du programme national de réhabilitation des raffineries, sans toutefois, causer un dysfonctionnement dans la distribution des dérivés pétroliers.

DÉVELOPPEMENT DES AÉROPORTS

Tou défend la stratégie du gouvernement

L'application du programme national pour le développement et l'amélioration des prestations fournies par les aéroports se déroule dans «de bonnes conditions», a affirmé jeudi à Alger le ministre des Transports, M. Amar Tou. «Le programme, lancé en 2010 dans le but d'améliorer la prestation des 36 aéroports du pays et de développer leurs capacités, se déroule dans de bonnes conditions», a-t-il indiqué lors d'une séance plénière du Conseil de la nation, consacrée aux questions orales. «Cette feuille de route ambitieuse surtout d'augmenter le nombre des aéroports algériens capables d'accueillir les gros porteurs», destinés notamment au transport des pèlerins durant la période du Hadj, a-t-il souligné. Amar Tou a relevé que de nombreuses infrastructures aéroportuaires ont été réalisées «en réponse à une volonté politique et non pas sur la base d'études». M. Tou a indiqué, d'autre part, que le trafic de l'aéroport international d'Alger Houari-Boumediène avait enregistré une baisse de 10%, en raison de la mise en service d'une grande partie de l'autoroute Est-ouest et du développement du transport ferroviaire. Concernant le trafic aérien, il a relevé que les quinze nouveaux avions réceptionnés par l'Algérie en 2010 et 2011 ont permis de réduire considérablement les retards des vols assurés par les deux compagnies aériennes nationales. Quant au transport ferroviaire, le ministre a déploré les «agressions» enregistrées quotidiennement sur les trains et les autorails (train de banlieue). «Nous enregistrons quotidiennement des vitres cassées par les jets de pierres et des câbles électriques détruits», a-t-il fait préciser.

R. E.

TISSEMSILT

Mise en service de 3 CET de déchets urbains

Trois Centres d'enfouissement technique (CET) des déchets urbains solides ont été mis en service dans la wilaya de Tissemsilt, a indiqué la Direction régionale de l'environnement. Ces centres, pour lesquels une enveloppe de 300 millions de dinars a été débloquée dans le cadre du programme de développement des Hauts-Plateaux, sont implantés au niveau des communes de Bordj Emir Abdelkader, Khemisti et Ammari. D'une durée d'exploitation de dix ans, ces CET traiteront environ 15.000 tonnes de déchets domestiques par année, ce qui permettra la prise en charge de 70.000 habitants, soit couvrir les besoins de sept communes que sont Ammari, Sidi Abed, Maâcem, Bordj Emir Abdelkader, Youssoufia, Khemisti et Layoune, a précisé la même Direction. Ces CET contribueront ainsi à l'élimination des décharges publiques situées dans ces communes, à la gestion rationnelle et écologique des déchets domestiques solides et à la protection de l'environnement contre la pollution. La wilaya de Tissemsilt s'est renforcée l'an dernier de trois autres centres similaires situés dans le chef-lieu de la wilaya, Bordj Bounaâma et Theniet El-Had. Deux nouveaux centres d'enfouissement technique des déchets urbains seront lancés également, cette année, à Lardjem et Lazhar et ce, dans le cadre du programme quinquennal. Leur mise en service est attendue à l'horizon 2014, assure-t-on à la Direction de l'environnement.

CHLEF

Hausse sensible de la production d'olives

Une hausse sensible de la production d'olives a été enregistrée en 2011 dans la wilaya de Chlef, atteignant 41.500 quintaux contre 35.000 quintaux lors de la précédente campagne, indique un bilan de la Direction des services agricoles (DSA). Cette quantité a été collectée sur une superficie de 1.800 hectares avec un rendement moyen de 23 quintaux à l'hectare, a ajouté la même DSA, précisant que l'augmentation de la production a été rendue possible grâce au recours des agriculteurs à des techniques culturales appropriées et à la disponibilité d'eau destinée à l'irrigation. Pas moins de 60% de la production globale est réservée à la transformation en huile d'olive, note la DSA, qui fait état dans ce sens de l'existence de quatre unités de transformation au niveau de la wilaya, tandis que le reste (de la production) servira à la conserve de l'olive de table. Selon les prévisions de la Direction des services agricoles, un volume de plus de 400.000 litres d'huile d'olive sera produit à la faveur de cette production, soit 50.000 litres de plus que celle de la précédente campagne oléicole. Au moins 3.000 hectares de nouveaux vergers ont été plantés dans la wilaya au cours des trois dernières années dans le cadre du programme quinquennal qui prévoit la plantation en olivier d'une superficie totale de 10.000 hectares à l'horizon 2014.

M'SILA

800 postes d'emploi créés

Plus de 800 postes de travail, dont 600 emplois directs, ont été créés ces dix derniers mois dans la wilaya de M'sila dans le cadre des activités liées à la steppe, selon le commissariat régional pour le développement de la steppe. La majorité des emplois directs, ayant bénéficié à des jeunes sans qualification, ont trait à la plantation pastorale, à l'irrigation utilisant l'eau de pluie et à la pose de gabions pour éviter les glissements du sol. Les entreprises activant localement ont permis de générer pas moins de 200 postes d'emploi liés à l'aménagement de "djoubs" et à la réalisation de sources et de petites retenues d'eau, au profit des habitants de ces régions. Le commissariat régional pour le développement de la steppe prévoit l'ouverture, durant le premier semestre 2012, de plusieurs ateliers dans le cadre du programme d'équipement, ce qui permettra d'offrir un millier d'opportunités d'emploi supplémentaires dans les zones stepmiques de la wilaya du Hodna.

APS

RELIZANE, PROMOTION DU SECTEUR DU TOURISME

Etude du schéma directeur d'aménagement touristique

Une étude du schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) pour Relizane pour l'horizon 2030 est en élaboration, a annoncé le directeur du tourisme et de l'artisanat.

PAR BOUZIANE MEHDI

Cette étude permettra de recenser les capacités touristiques de la wilaya telles que les sources thermales, les plans d'eau, les sites historiques, l'artisanat et les lieux naturels de l'Ouarsenis qui contribueront à la promotion du secteur du tourisme et d'élaborer un programme de leur exploitation, a indiqué à l'APS le même responsable. Des plans d'extension touristique à proximité des plans d'eau, tels que ceux de Merdja Sidi Abed, ont été proposés pour l'aménagement des espaces limitrophes et l'invitation des investisseurs et les promoteurs immobiliers pour une éventuelle exploitation comme lieux de plaisance. Selon l'APS, concernant les sources thermales, une étude sur les spécificités thérapeutiques de neuf sources dans la région, dont hammam Sidi



Bouabdallah, situé au nord-ouest de la wilaya et hammam Mentila, dans la localité de Ammi Moussa, a été établie depuis l'an dernier. Cette étude permettra de prendre des décisions pour l'investissement dans ces sources de débit faible, soit pour construire des stations thermales ou se contenter de stations à l'état naturel, selon le même responsable. Par ailleurs, le directeur du tourisme et de l'artisanat a

indiqué que le secteur s'est doté d'un projet de réalisation d'une résidence dans la région de Bellacel Bouzegza, située pas loin de l'autoroute Est-Ouest vers Relizane. Cette résidence touristique offrira 105 chambres avec une capacité de 170 lits et un centre commercial, ce qui renforcera le secteur du tourisme de 500 lits au total.

B. M.

BOUIRA, FORMATION PROFESSIONNELLE

14.485 places pour la session de février

Une offre globale de 14.485 places pédagogiques est proposée à au secteur de la formation à Bouira à la faveur de la session de février 2012, a annoncé la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels.

Ce nombre de places se répartit à rai-

son de 1.980 offres en mode résidentiel, 1.635 en mode d'apprentissage et 900 offres pour les cours du soir.

Au moins 2.350 offres de formation sont, en outre, proposées aux femmes au foyer, tandis que 240 autres sont mobilisées au profit des femmes rurales dans le cadre du partenariat liant le secteur professionnel avec l'Office d'alphabetisation et de l'enseignement des adultes, à la faveur des efforts visant à faire bénéficier cette catégorie de la population d'une formation qualifiante.

Concernant les nouveautés annoncées pour la présente rentrée professionnelle, la

même Direction a signalé l'introduction, pour la première fois, d'une nouvelle offre de 1.970 places pour la formation d'agents polyvalents, destinée aux jeunes âgés de 16 à 30 ans, à qui il est proposé, à la faveur d'une convention programmée à la signature avec l'OPGI, une formation polyvalente en hygiène, en boisement, en hydraulique et en multiservices.

Parallèlement, cette session verra l'ouverture de nouvelles spécialités en boulangerie et pâtisserie au niveau du CFPA de Bouira, en industrie électronique au CFPA de Kadiria, en plomberie au CFPA de Kerouma et en couture et broderie au niveau du CFPA de Djebahia.

Côté infrastructures, la rentrée professionnelle de février sera marquée par la mise en service d'un Institut supérieur de formation en agroalimentaire de 300 places à Sour El-Ghozlane, ainsi que d'un Centre de formation à Mezdour.

APS

MOSTAGANEM, HABITAT RURAL

Quota supplémentaire de 2.000 aides

La wilaya de Mostaganem a bénéficié, en début de cette année, d'un quota supplémentaire de 2.000 aides à l'habitat rural, a indiqué la Direction du logement et des équipements publics. Ce nouvel apport, qui augmente le quota global de la wilaya pour le quinquennal 2010-2014 à 17.100 aides, est réparti sur 140 aides pour la commune de Achaâcha, 100 pour chacune des localités de Sidi Lakhdar, Sidi Ali, Nekmaria, Mesra, Bouguirat, Oued El-Kheir, Sour et Aïn

Tedelès et entre 30 et 70 aides pour le reste des collectivités locales. Le quota de la wilaya a été revu à la hausse suite à l'engouement suscité pour cette formule d'habitat, à la disponibilité d'assiettes foncières et dans la perspective de fixer la population dans leurs terres d'origine, a souligné la directrice de l'habitat. Tout en ajoutant que 1.044 habitations rurales ont été réceptionnées en 2011 dans le cadre du programme quinquennal et que les travaux de réalisation de 2.167 autres sont en cours

à travers l'ensemble des communes de la wilaya. La concrétisation de 5.631 habitations rurales sera entamée cette année et plus de 3.000 unités similaires seront réceptionnées, a ajouté la même responsable en annonçant le lancement des travaux de plus de 5.000 autres en 2013. A noter que plus de 12.000 habitations rurales ont été réceptionnées dans la wilaya de Mostaganem durant la période 2005-2010.

APS

TEBESSA, OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Trois localités concernées

Ayant bénéficié de projets de protection contre les inondations, trois communes de Tébessa sur les 13 sont désormais équipées d'ouvrages de protection, a indiqué la Direction des ressources en eau.

PAR BOUZIANE MEHDI

Réalisés dans les localités de Bir El-Ater, Chréa et Ouenza, ces travaux ont consisté à construire des murs de soutènement le long des oueds traversant les villes et à mettre en place des canaux en béton pour l'évacuation des eaux pluviales, notamment à proximité des zones d'habitations, a expliqué le directeur des ressources en eau, M. Rachid Djoudi.

D'autres types de protection "ont été préconisés en amont, donnant lieu au traitement et au nettoyage des oueds, à l'origine des coulées de boue lors des averse", a précisé le même responsable à l'APS.

Les travaux de protection contre les crues ont été entamés en 2010 à travers 13 communes régulièrement menacées par le débordement des cours d'eau qui les traversent, a ajouté M. Djoudi, citant le cas des



communes d'Oum Ali, Aïn Zerga, El-Houidjebet et Ouenza où des inondations sont fréquemment enregistrées.

Dans les autres localités (à l'exception des communes de Tébessa et de Bir Mokadem où les chantiers sont à l'arrêt pour des raisons techniques), le taux global d'exécution des travaux en cours est actuellement de l'ordre de 55%, a ajouté le même responsable, relevant que le coût

total des 13 opérations est évalué à 4,8 milliards de dinars, puisés des Programmes sectoriels de développement (PSD).

Des opérations similaires sont, selon l'APS, également projetées dans d'autres localités au titre des exercices 2012 et 2013, a indiqué M. Djoudi.

B. M.

SAIDA, SECTEUR DE L'ÉDUCATION

98% de taux de scolarisation



Le taux de scolarité dans la wilaya de Saïda est passé de 87% en 1999 à 98,06% durant l'année 2011-2012, selon un communiqué des services de la wilaya. Cette amélioration "considérable"

a été possible grâce aux efforts de l'Etat qui s'est investi durant ces dernières années à renforcer le secteur avec de nouvelles infrastructures pédagogiques destinées aux différents paliers éducatifs, ont indiqué les

mêmes services. La wilaya de Saïda a bénéficié de la réalisation de 22 écoles primaires ayant permis d'augmenter leur nombre à 201 établissements, soit la couverture de toutes les communes, les agglomérations secondaires et les villages éloignés.

A ces écoles s'ajoute la réalisation de 83 cantines scolaires, dont le nombre ne dépassait pas 19 en 1999, selon le même document.

Concernant l'enseignement moyen, la wilaya de Saïda compte en tout 51 établissements et ce avec la réalisation de 16 CEM. La wilaya s'est dotée également de 20 lycées avec la réalisation de 7 nouveaux établissements secondaires.

Les infrastructures éducatives de ces deux paliers couvrent les besoins de toutes les communes de la wilaya.

La réalisation de ces nouveaux établissements a permis la diminution du taux d'occupation des classes, estimé au primaire et au secondaire à 28 élèves, alors que le palier moyen en compte 34 par classe.

APS

SOUK-AHRAS, LEVÉE DE L'INTERDICTION D'UTILISER DES EXPLOSIFS

La production d'agrégats et de sable relancée

Le recours de nouveau à l'utilisation des explosifs dans 4 carrières d'agrégats opérationnelles dans la wilaya de Souk-Ahras parmi les 44 existantes a permis de "booster" en 2011 la capacité locale de production de granulats et de sable, a indiqué la Direction de l'énergie et des mines. Un volume de production jugé "satisfaisant" de l'ordre de 231.910 m³ a pu être obtenu grâce à l'utilisation, durant l'année considérée, de 44,125 kg de substances explosives, dont l'utilisation était jusque-là interdite pour des raisons sécuritaires, a précisé le chef de service des car-

rières et des gisements, M. Fadel Bransia. Cette évolution du niveau de production de graviers indispensables aux travaux de construction a contribué à améliorer de manière "notable" le rythme d'exécution des différents projets de développement.

La wilaya, qui compte au total 44 carrières employant 248 travailleurs, dispose de 35 stations de concassage de statut privé, deux carrières publiques de granulats, une carrière d'argile à Zaârouria, une mine de fer à Chaâbet Bellout, un gisement de sable destiné à la fabrication de verre, quatre autres gisements de sable et

un gisement de tout-venant de carrière à Hamma Tassa Ouilène. D'autres gisements sont actuellement en phase d'exploration dans les localités de Aïn Zana, Oued Keberit et Ouled Driss. A M'daourouch, deux gisements de matériaux entrant dans la fabrication du ciment ont été explorés et leurs dossiers élevés à l'Agence nationale de la géologie et du contrôle minier. La wilaya de Souk-Ahras renferme également d'importants autres minerais inexploités, notamment de barytine, de fluorine et de dolomie.

APS

ANNABA

Création d'une nouvelle zone industrielle

Un projet de création d'une nouvelle zone industrielle dans la commune de Oued Aneb (Annaba) sera lancé "prochainement", selon la direction locale de l'industrie. Les études techniques de viabilisation de ce futur espace industriel, d'une superficie totale de 340 hectares, sont "en voie de finalisation", a précisé la même Direction, indiquant que celles-ci (les études) devront tenir compte de la préservation des terres agricoles situées dans les environs immédiats de cet espace. L'intérêt de la réalisation de cette nouvelle zone industrielle est d'apporter des solutions concrètes au problème du foncier et de contribuer à la relance de l'investissement ainsi qu'à la création de la richesse en "fouettant" le marché de l'emploi. La future zone industrielle sera également dotée de toutes les commodités nécessaires à son fonctionnement selon les standards internationaux. Quatre zones industrielles composent actuellement le tissu industriel dans la wilaya de Annaba. Il s'agit de la zone de Pont-Bouchet d'une superficie de 116 ha, avec 48 opérateurs, de celle de Meboudja 63 ha et 43 opérateurs, de la zone du Marché d'intérêt national (MIN) d'une superficie de 51 ha (55 opérateurs) et, enfin, de la zone de Berrahal (122 ha et 64 opérateurs). La wilaya dispose également de cinq zones d'activités à Sidi Salem, El-Hadjar, Aïn Berda, Oued El-Aneb et El-Eulma.

EL-BAYADH

1.125 projets Ansej en 2011

Quelque 1.125 micro-entreprises ont été montées en 2011 dans la wilaya d'El-Bayadh à la faveur du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), a indiqué l'antenne locale de l'agence. Parmi ces projets, 626 entités sont opérationnelles, dont 77 micro-entreprises destinées aux femmes, alors que le reste, ayant aussi bénéficié de financement, le sera courant de cette année, après acquisition de leurs équipements. Selon les responsables de l'ANSEJ, les entités économiques entrées en service ont généré 1.512 emplois pour les jeunes de la région, ayant différents niveaux d'instruction. Les activités de service se sont taillées la part du lion des projets financés par le biais de l'ANSEJ, suivi des créneaux inhérents à l'agriculture et aux petits ateliers de production. La commission chargée de l'étude des dossiers de création de micro-entreprises accorde un grand intérêt à l'adéquation des projets avec les besoins du marché économique local, afin d'assurer leur efficacité, en plus de l'accompagnement et du soutien des promoteurs pour faire aboutir leurs projets, selon les mêmes responsables.

SKIKDA

Désenvasement du barrage de Zerdaza

Les travaux de désenvasement du barrage de Zerdaza (extrême sud de la wilaya de Skikda) sont à l'arrêt depuis plus d'une année en raison de "l'insuffisance des moyens financiers et de nombreux problèmes techniques", rencontrés par l'entreprise chargée de l'opération, a indiqué le directeur du barrage. La première phase des travaux, entamée en 2007, avait permis de dégager 10 millions de mètres cubes d'alluvions, avant l'arrêt des travaux qui devaient donner lieu, au titre d'une seconde phase, à l'enlèvement de 7 millions de m³. Celle-ci s'est limitée au dégagement de 300.000 m³. L'envasement de cet ouvrage hydraulique a réduit ses capacités de stockage qui étaient de 18,6 millions de m³, lors de son inauguration en 1926. Ce plus ancien barrage de la région approvisionne en eau pour l'irrigation les communes de Zerdaza, El-Harouch, Aïn Bouziane et Mzedj Edchiche. Selon la Direction des ressources en eau, l'envasement menace également, mais dans une "moindre mesure", les trois autres barrages de la wilaya de Skikda. Ce phénomène naturel est jugé "préoccupant" par les responsables de la même direction.

APS

EN EXIL EN AFRIQUE DU SUD

L'ex-président Ravalomanana rentre à Madagascar

L'ex-président malgache Marc Ravalomanana, qui vit en exil en Afrique du Sud depuis mars 2009, a annoncé vendredi qu'il rentrerait samedi au pays.

"C'est avec le plus grand plaisir, et portant les espoirs et les aspirations de tous les Malgaches pour un retour à la paix et à la liberté dans notre pays aimé, que j'annonce, encore une fois, que je rentrerai à Madagascar demain, samedi 21 janvier 2012", a dit Ravalomanana dans un discours prononcé devant la presse à Johannesburg.

Lors d'un meeting de ses partisans mercredi dernier, Ravalomanana avait déclaré que son arrivée ainsi que celle de sa famille à l'aéroport international d'Ivato, dans la périphérie de la capitale malgache Antananarivo n'aurait aucun risque. "Tout est déjà en place pour mon retour au pays et notre sécurité est bien assurée", avait-il dit.

Ravalomanana avait également lancé un appel aux forces de l'ordre malgaches, pour veiller sur la sécurité et protéger les personnes et ses biens.

Cependant, le chef de l'état-major mixte opérationnel régional (EMMO/Rég) d'Antananarivo, le général Richard Ravalomanana a affirmé qu'une arrestation de Ravalomanana "est inévitable" dès son débarquement à Ivato.

Ravalomanana avait été chassé du pouvoir par Andry Rajoelina, alors maire de la capitale malgache, soutenu par l'armée, provoquant une grave crise politique.

PAKISTAN

Un haut responsable d'Al Qaïda tué par un drone

Un haut responsable d'Al Qaïda, Aslam Aouan, a été tué dans l'une des deux attaques de drones menées au Pakistan la semaine dernière par les Etats-Unis, le premier raid mené en huit semaines par l'armée américaine dans la région, ont rapporté des responsables américains.

Selon des sources pakistanaises et américaines, l'attaque visait Aslam Aouan, un Pakistanais originaire d'Abbottabad, la ville où l'ancien chef du réseau islamiste sunnite, Oussama ben Laden, a été tué le 2 mai 2011 par un commando de forces spéciales américaines. L'attaque s'est produite le 10 janvier contre un complexe situé à proximité de la ville de Miransha, dans la province du Nord Waziristan.

"Aslam Aouan était un haut responsable d'Al Qaïda chargé de la planification des opérations extérieures qui travaillait sur des attaques contre l'Occident", a indiqué un responsable américain.

Selon une source proche des services de sécurité pakistanais, Aouan était le dernier membre d'une cellule pakistanaise d'Al Qaïda, qui était dans le collimateur d'Islamabad depuis 2008.

La mort d'Aslam Aouan n'a pas pu être confirmée par les autorités pakistanaises.

Cette intervention a été perçue à Islamabad comme une violation de souveraineté tandis qu'à Washington, des responsables américains ont exprimé leurs doutes quant à la fiabilité des autorités pakistanaises dans la lutte contre les extrémistes islamistes.

MALI, APRÈS L'ATTAQUE DES REBELLES TOUAREG

L'armée contrôle les trois villes attaquées

L'armée malienne a repris dans la nuit de jeudi à vendredi le contrôle des trois villes du nord-est du Mali attaquées mardi et mercredi par des rebelles touareg, a appris l'AFP de sources concordantes.

« **L'**armée malienne a repris le contrôle des villes de Ménaka, de Tessalit et d'Aguelhok. Des renforts sont venus sur place », a déclaré une source militaire régionale. « Il n'y a aucun doute », a-t-elle assuré. « L'armée malienne est maître pour le moment de ces localités, elle y a installé des renforts ».

Un fonctionnaire de la mairie de Ménaka, contacté par téléphone depuis Bamako, a confirmé que du renfort avait été envoyé dans la ville, qui "est contrôlée" par l'armée. Selon lui, les rebelles touaregs auraient été vus se dirigeant vers le nord-ouest du Mali.

A Aguelhok, après "un petit accrochage" avec des rebelles "à l'entrée de la ville" dans la nuit de jeudi à vendredi, l'armée contrôlait la localité, selon une source médicale contactée sur place.

A Tessalit, le calme était également revenu vendredi et la ville était sous contrôle des soldats maliens, selon des témoins.

Dans ces deux dernières villes, les combats ont fait 47 morts — 45 rebelles et deux soldats — selon le ministère malien



de la Défense : 35 rebelles ont été tués à Aguelhok, dix à Tessalit. Deux soldats ont été tués dans ces deux localités, selon le ministère, qui parle également de "nombreux blessés" chez les rebelles et de 10 soldats blessés (sept à Aguelhok et trois à Tessalit).

Le gouvernement avait indiqué mardi que "plusieurs" rebelles touareg et un soldat avaient été tués à Ménaka.

Des rebelles touareg maliens ont attaqué mercredi Aguelhok et Tessalit, près de la frontière algérienne, après un assaut la veille sur Ménaka, autre ville du nord-est. Ils ont affirmé vouloir s'attaquer à d'autres villes.

Ces attaques étaient les premières depuis un accord ayant mis fin à la rébel-

lion qui avait repris de 2006 à 2009 et depuis le retour de Libye de centaines d'hommes armés — essentiellement des Touareg — qui avaient combattu dans les forces soutenant le leader libyen Mouammar Kadhafi, renversé et tué l'an dernier. Les rebelles ont été présentés par le gouvernement comme des combattants rentrés récemment de Libye et des membres du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA).

Le MNLA est un mouvement politico-militaire né fin 2011 de la fusion de groupes rebelles, dont le Mouvement touareg du Nord-Mali (MTNM) d'Ibrahim Ag Bahanga, mort officiellement dans un accident de la route l'an dernier.

R. I./Agence

LIGUE ARABE

Réunion au Caire des ministres arabes des AE sur la Syrie

La Ligue arabe a annoncé, jeudi, la tenue dimanche prochain d'une réunion du comité en charge de la Syrie et du conseil ministériel de la Ligue arabe, consacrée à la situation en Syrie.

"Lors de ces réunions, le chef de la mission des observateurs arabes, le général soudanais Mohammed Ahmed Mustapha al-Dabi, présentera un rapport global sur les développements de la situation en Syrie", a précisé l'organisation panarabe dans un communiqué. La même source a ajouté que le général Al-Dabi, qui était arrivé jeudi au Caire à la tête d'une délégation de la Ligue arabe, présentera son deuxième rapport après 23 jours du début de la mission des observateurs arabes dans les différentes régions syriennes, notamment celles ayant été le théâtre d'actes de violences meurtrières. Elle a souligné que les 15 équipes déployées en Syrie travaillent, selon une approche basée sur les principes de transparence, d'objectivité et d'impartialité, relevant que la mission devra poursuivre sa tâche sur le terrain dans les prochains jours. Ce rapport portera sur l'application par les autorités syriennes des dispositions du protocole arabe de sortie de crise concernant, notamment, l'arrêt total des violences, a fait savoir la Ligue arabe. Les premiers observateurs avaient entamé leur mission le 26

décembre à Damas, tandis que la dernière délégation en date est arrivée la semaine dernière, en provenance de Jordanie pour surveiller l'application du plan arabe de sortie de crise prévoyant en premier lieu l'arrêt des violences. Le plan arabe de sortie de crise appelle les autorités syriennes à "l'arrêt total des violences, quelles que soient leurs sources, pour protéger les citoyens syriens et la libération des détenus qui ont été arrêtés en raison des événements en cours". Ce plan prévoit aussi l'évacuation de toute force militaire des villes et des quartiers résidentiels et l'auto-

risation pour les organisations concernées de la Ligue arabe et les médias arabes et internationaux de se déplacer librement partout en Syrie pour s'informer de la réalité de la situation. Selon cette "feuille de route arabe", une fois que le gouvernement syrien aura fait preuve d'un "progrès tangible" sur ces points, "le comité ministériel arabe en charge de la Syrie effectuera les contacts et les consultations nécessaires avec le gouvernement et les diverses composantes de l'opposition syrienne pour préparer une conférence de dialogue national".

APS

YEMEN

Attaque contre la police à Aden : trois morts

Trois policiers ont été tués par des hommes armés vendredi matin dans le centre d'Aden, principale ville du sud du Yémen, a annoncé une source policière. "Des hommes armés ont tiré à l'arme automatique contre un point de contrôle établi par les forces de sécurité dans le centre d'Aden, tuant trois policiers", a déclaré à la presse la source policière. Les

assaillants ont ensuite mis le feu à un véhicule de la police qui se trouvait sur place, avant de prendre la fuite, a-t-on ajouté sans donner plus de détails.

De nombreux membres et officiers des services de sécurité ont fait l'objet ces derniers mois d'attaques armées dans le sud du Yémen où le réseau terroriste d'al-Qaïda contrôle plusieurs localités.

SOUK ERDJEL À BOUMERDES

LA PIÈCE SÉDUIT LES AMATEURS DU 4^E ART

Page 12

MIDI

CULTURE

MIDI LIBRE N° 1475 | Ven. 20 - Sam. 21 janvier 2012

EXPOSITION «LE RETOUR»

LES ARTISTES DE LA «PÉRIPHÉRIE» TROUVENT REFUGE AU MAMA

L'exposition "Le Retour", installée au MaMa (Musée des arts modernes et contemporains d'Alger) dans le cadre du 3e Festival international des arts contemporains (Fiac), offre à 24 artistes de la "périphérie" un espace d'expression pour faire du local et du spécifique le lieu premier d'une identité universelle.

Page 12

IBN ZEIDOUN, THÉÂTRE TRADITIONNEL JAPONAIS



Les Algérois font «connaissance» avec le Nô des Samouraïs

Le public algérois est venu, nombreux, apprécier les pièces tirées du théâtre Nô, présentées jeudi soir à la salle Ibn Zeydoun de Riadh el Feth à Alger. Les spectateurs ont pu ainsi découvrir le raffinement de l'art théâtral de vieille tradition japonaise.

Page 13

EXPOSITION "LE RETOUR"

Les artistes de la «périphérie» trouvent refuge au MaMa

L'exposition "Le Retour", installée au MaMa (Musée des arts modernes et contemporains d'Alger) dans le cadre du 3e Festival international des arts contemporains (Fiac), offre à 24 artistes de la "périphérie" un espace d'expression pour faire du local et du spécifique le lieu premier d'une identité universelle.



A tout du thème du retour et sur des supports variés, ces artistes originaires des pays du sud ou de l'est de l'Europe, perçus comme "périphériques" face à une expression artistique "mondialisée", reviennent sur les tragédies qu'affrontent leurs peuples : guerres civiles, migrations, occupations, incarcérations, exclusion et racisme, fossilisation de la pensée.

A partir de deux vidéos projetées simultanément, les Libanais Joanna Hadjithomas et Khalil Joreige recueillent par deux fois et à huit années d'intervalle les témoignages d'un groupe de rescapés du camp de détention israélien de Khiam ouvert lors de l'occupation du Sud Liban en 1985.

Libérés en 1999, les ex-détenus décrivent la torture et les conditions inhumaines des geôles israéliennes. Ils reviennent sur l'élan miraculeux qui les poussait, dans le dénuement extrême et au prix d'un immense labeur, à créer des petits objets utilitaires ou simplement beaux à partir de matériaux infimes glanés çà et là, à l'insu de leurs géoliers.

Chapelets en noyaux d'olives, jeux d'échec en savon, jeu de cartes, brosse à

dent, aiguille à coudre, crayon fait en papier d'aluminium... constituent, ainsi, autant de victoires de l'esprit sur l'enfer carcéral.

Les rescapés retournent deux fois sur les lieux de leur détention : à la fin de l'occupation, lorsque le camp devient un lieu de visite, ensuite après sa démolition par les raids de l'armée israélienne en 2007.

Face aux travaux d'embellissement de ce camp de la mort entrepris, les ex-détenus laissent éclater leur indignation, autant que leur nostalgie des rapports chaleureux qui les maintenaient soudés face à l'occupant.

"Je ne pensais pas que le lieu où un être humain pouvait découvrir sa vérité profonde serait ce camp !" s'exclame Kifah Affifé, une des jeunes prisonnières. Ce paradoxe, un autre témoin,

Neeman Nasrallah, le résume à sa manière : A l'instar d'Imre Kertész, le Nobel hongrois arrêté et détenu à l'âge de 15 ans à Buchenwald (camp de concentration nazi pendant la deuxième guerre mondiale) et qui préférait parler du bonheur des camps, "c'est dans ce lieu que nous avons connu la plus belle des libertés. L'identification des limites et des ennemis y étaient précis".

Le Malien Cheikhou Ba opère, lui, un retour sentimental sur sa jeunesse. Dans des sacs en plastique remplis d'eau, les photos de meilleurs amis de l'artiste apparaissent comme un moyen d'étancher sa soif de souvenirs.

Grâce aux séquences filmées avec son téléphone portable, la Tunisienne Amel Benattia fait découvrir au visiteur l'ambiance nocturne de la rue tunisoise sous couvre-feu dès le 14 janvier 2011,

où les débats font rage entre les membres des comités de quartier.

«Mémoire dans l'oubli»

Avec sa série de photos "Mémoire dans l'oubli", la plasticienne et vidéaste Halida Boughriet, force le visiteur à soutenir le regard de trois veuves de guerre algériennes immortalisées selon un même protocole photographique : Allongées sur un sofa, devant une fenêtre ouverte, elles semblent prêtes à faire une paisible sieste quotidienne.

Mais dans cet univers modeste et digne, sur ces coussins de velours brodé, leurs silhouettes ténues drapées dans des vêtements traditionnels immaculés, leurs visages parcheminés, leurs mains ridées aux grosses veines bleues, leurs postures et leurs regards semblent figés à jamais dans une douleur indicible...

"Oh Seigneur d'où viennent les souvenirs ? Où vont-ils ? (...) comment reviennent-ils soudain si forts et si intenses, faisant disparaître le monde entier...", s'interroge de son côté le plasticien irakien Sadiq kwaish Alfraji dans un texte de son cru accompagnant son installation vidéo *Il était une fois la maison que mon père a construite*.

On y voit une étrange silhouette se pencher, affligée, sur la chambre d'un père décédé où keffieh, tenues traditionnelles et chapelets sont demeurées intactes. Parmi les installations très originales des artistes d'Europe de l'Est, *Circle Wise* du graphiste russe Andrey kuzkin, envoûte et stupéfie. Un jeune homme, enchaîné à l'intérieur d'un baquet de ciment frais, y tourne jusqu'à l'épuisement. Son but : empêcher le ciment de prendre. Après des jours et des nuits de rotation, il atteint son objectif, laissant le visiteur à ses interrogations. L'exposition *Le Retour* est programmée au MaMa jusqu'au 3 février prochain. **APS**

SOUK ERDJEL À BOUMERDÈS

La pièce séduit les amateurs du 4e art

La représentation de la pièce Souk Erdjel (Le marché des hommes) de la coopérative théâtrale M'Hamed Yazid d'Alger, a été agréablement accueillie jeudi à Boumerdès par les amateurs du 4e art.

En effet, le public de la maison de la culture où a été présentée cette pièce a suivi avec intérêt les péripéties de cette comédie théâtrale écrite par Lamri Kaouane et mise en scène par la comédienne Souad Sebki.

Interprétée dans un décor sobre, consistant en deux chaises, une femme et la photo grandeur nature d'un homme, l'histoire de cette œuvre théâtrale aborde un problème social fort sensible : le mariage et l'ensemble des contraintes familiales et sociales rencontrées par la femme, notamment dans sa quête de l'homme idéal.

Deux femmes : Djamilia, une jeune et jolie fille (interprétée par Nadia Kadri) et Laamia, une vieille fille, dont le rôle est admirablement campé par la comédienne Abdelmoumene Yasmina, se disputent les faveurs d'une émission télévisuelle où la récompense n'est autre que l'homme idéal, dont rêvent toutes les femmes. Le rôle du prince charmant, dans cette pièce produite en 2010, est interprété par le comédien Yazid Mansouri.

SALLE EL MOUGAR

Le mythe d'Orphée revisité

Orphée, un spectacle alliant théâtre, musique et danse, de la compagnie italienne "Scena madre", a été présenté jeudi soir à Alger (salle El Mougar) devant un public essentiellement italo-phonie.

Le spectacle, inspiré du mythe d'Orphée et tiré de la tradition grecque, a été réécrit par Daniela Giordano, directrice de la compagnie qui a décidé de le délocaliser en Afrique, "terre d'amour et d'harmonie", selon elle.

Seule comédienne sur scène, Daniela Giordano interprète le rôle de Yamé, l'épouse africaine d'Orphée, transposant la tragédie dans la réalité contemporaine, alors que Orphée est joué par le danseur sénégalais Jean Ndiaye. Comme dans le mythe, le personnage cherche son épouse tout au long de la pièce, en même temps qu'il se cherche lui, dans une quête de la maturité et de l'amour que traduit une chorégraphie contemporaine, élaborée par Lamine Dabo. La nouvelle écriture et la mise en scène de cette pièce ont permis l'introduction d'un volet musical africain exécuté par Ismaila Mbaye au djembé et Djibril Ngingue à la kora et au chant.

Les deux musiciens sénégalais assuraient autant le bruit et les musiques de fond que les intermèdes, musicaux purement sénégalais.

En guise de décor, un simple losange en tissu blanc, accroché au fond de la scène, indiquait la séparation entre le monde des vivants, celui d'Orphée, et le territoire des morts qui garde captive son épouse, laissant le reste de l'espace scénique ouvert pour permettre au danseur et à l'actrice d'évoluer et s'exprimer librement.

Cette pièce se focalise sur la diversité, et surtout sur l'Afrique, "seul endroit de la terre où l'homme peut vivre en communion avec la nature", a confié à l'APS, Daniela Giordano, auteur et comédienne, expliquant que la version africaine d'Orphée tournait autour de la différence entre Blancs et Noirs et que "celle-ci devait être préservée".

Pour cette artiste, la différence, l'altérité est "l'unique façon de vivre en paix". Même si ce concept est difficile à assimiler, dit-elle, "l'art et la scène permettent justement de voir très grand, et surtout de partager ses idées (en tant qu'artiste) avec le public, quel qu'il soit", dit-elle.

L'auteur a aussi confié qu'en réécrivant cette pièce elle rendait un peu justice à l'amour, puisque dans le mythe original Orphée perd son épouse pour toujours, alors que dans la version moderne les deux êtres finissent par se retrouver pour rester ensemble, une fois qu'Orphée est prêt et assez mature pour retrouver son épouse.

Créé en 2000, le spectacle Orpheus est, depuis, joué dans plusieurs pays d'Europe et d'Afrique du Nord et a été primé de nombreuses fois. **APS**

SALLE IBN ZEIDOUN, THÉÂTRE TRADITIONNEL JAPONAIS

Les Algérois font connaissance avec le Nô

Les amateurs algérois du 4e art ont découvert, jeudi soir à la salle Ibn Zeydoun de Riadh El Feth à Alger sont venus nombreux pour découvrir le raffinement de l'art théâtral de vieille tradition japonaise.

PAR ROSA CHAOUÏ

Parmi les 250 pièces de ce patrimoine vieux de plus de six siècles et qui comprend cinq genres, c'est *Kakitsubata* (l'iris), une œuvre dont le personnage principal est l'esprit d'une fleur, qui a été interprétée, suivie de quelques tableaux d'une autre pièce narrant "le combat victorieux d'un samouraï contre l'esprit de l'araignée".

"C'est pour fêter comme il se doit le cinquantième anniversaire des relations algéro-japonaises que nous avons convié les meilleurs artistes de notre pays afin de vous faire connaître cette partie essentielle de notre patrimoine, inscrite par l'Unesco en 2001 parmi les chefs-d'œuvre de l'humanité" a déclaré à l'APS en ouverture du spectacle Tsukasa Kawada, ambassadeur du Japon à Alger.

Tsukasa Kawada a ensuite expliqué que selon le concept "Yougen", créé par Ze-ami (fils de Kan-Ami inventeur du Nô), "la beauté des fleurs est plus belle lorsqu'elle est cachée". C'est pourquoi les expressions du visage sont totalement occultées (le visage est en général masqué), la gestuelle y est réduite à un ensemble de figures dont la signification est strictement codifiée, les pas y sont glissants et les corps rigides comme pour mieux



mettre en valeur la beauté de la poésie, des chœurs et des instruments. Après une explication de cette gestuelle par un des comédiens, le public silencieux et captivé a pu apprécier l'un des plus célèbres contes inspirés de la vie du grand poète Ariwara No Narihira (825/880), petit-fils de l'empereur Kanmu, connu autant pour sa beauté que pour la relation amoureuse qu'il entretenait avec Takako No Kisaki, épouse de l'empereur Nijo. Accompagnés de trois tambours, une flûte traversière et sept choristes, Tateda Yoshihiro et Takeda Muneakazu (cette dernière est considérée comme trésor culturel immatériel) ont admirablement campé la rencontre entre un moine bouddhiste en voyage et une villageoise de Yatsuhachi dans l'état de Mikawa. Perdu dans la contempla-

tion des iris qui bordent la rivière, le moine est interpellé par une femme qui lui apprend que les habitants de son village sont tellement beaux qu'ils ont été chantés par le grand poète Ariwara No Narihira des siècles avant. "Le temps est passé après le poète mais les fleurs restent" clame la villageoise qui offre l'hospitalité au moine pour la nuit. Dans sa pauvre cabane, elle apparaît soudain, vêtue d'une robe merveilleuse, une couronne étincelante sur la tête. "C'est la couronne du poète et la robe de sa compagne, je les garde en souvenir" déclare-t-elle au moine abasourdi, avant d'ajouter, "Je suis l'esprit de *Kakitsubata*, l'iris. Grâce au chant qu'a écrit le poète, nous, les fleurs avons acquis une âme et nous pouvons aller au paradis." Devant le moine émerveillé par ce miracle,

l'esprit de la fleur chante et danse toute la nuit les amours du poète disparu. Au bout de cette nuit initiatique le prêtre aura appris que le poète Ariwara No Narihira était l'incarnation de Kabu-Bosatsu (esprit de la chanson et de la danse) et que les fleurs et les plantes pouvaient, elles aussi, avoir une vie spirituelle et aller au paradis. Les mélodies de la flûte traversière, les sons gutturaux, et la technique vocale très particulière des choristes, des joueurs de tambour et des deux principaux interprètes ont subjugué le public qui a chaleureusement applaudi les artistes japonais. Pour permettre au public de suivre les pièces de théâtre, un écran géant placé à côté de la scène, déroulait les dialogues traduits simultanément en langue française. **R. C.**

«DES RACINES ET DES AIRS»

L'Aarc détaille son cycle musical

« Des racines et des airs », un nouveau cycle musical à thèmes décliné en quatre périodes, sera organisé en quatre périodes.

La musique gitane avec comme invités Gypsy Connexion, une fusion entre les musiciens gitans d'Inde et d'Andalousie, Hocine Boukella et "Tire-Laine" qui présenteront un projet musical berbère tzigane ainsi que "Dhabi", un autre groupe de gitans du Rajasthan et du Tchad, s'inviteront, eux, en février.

"Jazz d'ailleurs", un cycle qui présente du jazz européen avec Philip Catherine, du jazz des Caraïbes avec la formation

Sakesho, et du jazz oriental de Fawzi Chekili, sont programmés pour avril.

Au mois de juin, en guise de clôture du cycle, le luth sera à l'honneur, avec un concert en version électro par Niqolah Seeva, une version moderne par Anwar Abudragh et à la mode "Balkans" par Cak Malko. Selon le responsable de l'Aarc, le cycle s'inscrit dans la démarche de l'agence qui vise, pour l'année 2012, la promotion des cultures nomades et métissées.

Le choix des artistes et des thèmes, a-t-il précisé, obéit à l'idée de "mettre en évidence le Maghreb et l'Andalousie comme un point de

convergence des cultures nomades", tout en consacrant un cycle à la musique gitane et un autre au jazz, "considérés tout deux comme des musiques qui ont beaucoup voyagé de par le monde".

De la même, a poursuivi le responsable, le choix de l'Aarc s'est aussi porté sur le luth, "un instrument qui offre une multitude de possibilités d'expression aux artistes".

Par ailleurs, M. Rahmouni a indiqué que l'Aarc planchait sur la préparation d'un programme intégrant plusieurs activités culturelles à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie. **APS**

"MOLLEMENT UN SAMEDI MATIN" DE SOFIA DJAMA

Le viol serait-il le reflet d'un malaise social ?

Le court métrage *Mollement un samedi matin* de la réalisatrice Sofia Djama, projeté mercredi soir à la salle Mohamed-Zinet (Alger), dissèque à partir d'un viol "presque parfait", les dysfonctionnements de la vie algéroise, une vie visiblement en désarroi.

D'une durée de 26 minutes, le film, tourné au centre-ville d'Alger et sorti en France en 2011, reflète, à travers Mayassa, une fonctionnaire dans une entreprise publique, et son violeur "impuisant", les conséquences d'une vie sociale sans commodités aucune : chômage, oisiveté, pauvreté, injusti-

ces, dégoût, etc. Des situations et des personnages frôlant l'absurde, ridicules parfois, pourtant "banalisés" dans la vie quotidienne des Algérois (bus surchargés, ascenseur d'immeuble en panne, plombier arnaqueur, vulgarité dans la rue, chauffeur de taxi filou...), résume la détresse de cette jeune femme, décidée à déposer plainte contre son hurluberlu d'agresseur. En vain.

L'impuissance sexuelle du violeur symbolise l'impuissance sociale dans laquelle baigne les gens contre leur gré, ainsi que l'impuissance de dénoncer leur mal-être, selon les explications de la réalisatrice lors du débat ayant suivi la

projection, organisée par le ciné-club de l'association Chrysalide. "Ce n'est pas un film sur le viol ni un film féministe. Le viol est juste un prétexte pour dénoncer le malaise et la détresse de notre société. En fait, tous les personnages du film, victimes ou bourreaux, sont pris en otage d'une pression", a-t-elle précisé. "Je ne parle pas de cette Alger la blanche que l'on voit dans les cartes postales mais plutôt des peines et de l'étouffement de sa population. Rien ne fonctionne comme il se doit dans cette ville si on avait à examiner en profondeur le quotidien des gens", a ajouté Sofia, réalisatrice aussi d'un pre-

mier court métrage de cinq minutes intitulé *Les cent pas de Monsieur X*.

Ce film qui raconte la quête d'un jeune Algérien pour retrouver les preuves de son existence, symbolisée par les traces de ses pas qui n'apparaissent ni sur le sable ni sur du ciment frais, alors que celui de son ami suédois, Jorg, sont visibles, a été projeté en début de soirée. L'histoire se déroule sur une plage avec tout juste les deux personnages. Elle illustre la subjugation de la jeunesse algérienne par l'Occident et sa tendance à imiter le mode de vie des autres en oubliant de suivre ses propres pas. **APS**

PETITS MAUX DE L'HIVER

Tour d'horizon de l'angine...

L'angine n'est pas une maladie grave, mais elle peut être très angoissante. Rouge ou blanche, virale ou bactérienne, l'angine est l'une des principales causes de consultation chez les médecins.

Principales questions sur l'angine

Il existe plusieurs sortes d'angine, pathologie définie par une inflammation de la gorge. La distinction entre angine rouge et angine blanche, qui décrit la couleur de la gorge malade, ne correspond pas à deux maladies en particulier, puisque plusieurs d'entre elles peuvent créer l'une ou l'autre des couleurs. Dans les deux cas, on note une douleur dans la gorge, qui peut être très intense, avec des difficultés pour avaler, de la fièvre et souvent des maux de tête. Certaines angines s'accompagnent aussi des symptômes du rhume, ou de vomissements. Ce qui compte, c'est la distinction entre l'angine virale et l'angine bactérienne ; d'abord parce que le traitement n'est pas le même (voir plus bas) mais aussi parce que l'une des angines bactériennes, l'angine à streptocoques hémolytiques du groupe A, peut causer des complications graves, notamment au niveau du cœur. C'est d'ailleurs la crainte de celle-ci qui motive la prescription quasi-automatique d'antibiotiques... Qui pourtant ne se justifie que rarement.

Le traitement principal de l'angine

Les médicaments font baisser la fièvre et diminuent la douleur et sont associés éventuellement à des désinfectants pour la gorge. C'est en général suffisant pour passer le cap de la maladie. Les antibiotiques ne se justifient que si l'angine est d'origine bactérienne, ce qui est déterminé facilement grâce à un test rapide réalisé par



le médecin traitant lors de la consultation.

Si la prescription d'antibiotiques n'est pas automatique, même chez les enfants, la consultation médicale doit l'être pour eux. Il est important que le médecin puisse déterminer la présence éventuelle du streptocoque dans la gorge : il prescrira alors ou non un antibiotique en parfaite connaissance de cause.

Comment attrape-t-on une angine ?

Les angines se transmettent par contact direct ou par projection de gouttelettes infectées. La règle si vous n'êtes pas malade est donc d'éviter le contact et de vous laver souvent les mains si une personne de votre entourage est touchée. Pour les malades, il faut également se laver les mains, mais surtout se couvrir le nez et la bouche lorsque l'on tousse ou que l'on éternue. Si l'angine est bactérienne, la prise d'antibiotiques diminue la période de contagion de la maladie.

J'ai perdu ma voix !

Banale et bénigne, l'extinction de voix est classiquement due à une inflammation du larynx ou laryngite. Nous sommes dotés de deux cordes vocales situées dans notre larynx. Ce sont leurs vibrations qui créent des sons. Si l'une des cordes vocales est blessée, notre voix disparaît. Lors d'une banale extinction de voix, fréquente en hiver, les cordes vocales ne vibrent plus ou mal en raison d'une inflammation du larynx (laryngite).

Je tousse et je n'ai plus de voix

Lorsque l'on tousse en raison d'un rhume par exemple, les cordes vocales sont malmenées, elles s'entrechoquent. C'est ainsi qu'une toux à répétition peut les faire gonfler, modifiant les sons émis. Résultat, votre voix change et ressemble parfois à ce qu'on appelle banalement une extinction de voix.

Si vous sollicitez à l'excès vos cordes vocales, celles-ci se fatiguent et devien-

nent l'objet d'une inflammation. C'est le cas par exemple après avoir crié à pleine voix lors d'une manifestation ou pour se faire entendre ou bien après avoir chanté pendant des heures. Les cordes vocales ont alors du mal à vibrer et les sons émis sont modifiés, voire très atténués. A l'extrême, vous devenez aphone.

Pas de panique, l'extinction de voix est un phénomène bénin qui disparaît rapidement, le plus souvent en 24 - 48 heures. Dans tous les cas, une simple extinction de voix qui dure plus d'une semaine doit amener à consulter un ORL.

Que faire en cas d'extinction de voix ?

- Mettez vos cordes vocales au repos, c'est un impératif. Et surtout, ne vous forcez pas à murmurer car l'air froid qui rentre par la bouche aggrave la situation.

- Gargarisez-vous avec de l'eau tiède et du miel de romarin ou de thym plusieurs fois par jour, ou bien avec de l'eau et du sel.

- Faites des inhalations d'eucalyptus ou de thym.

Humidifiez votre chambre.

- Si vous avez prévu de chanter, de crier ou de faire un long discours, évitez la veille et le jour même les produits laitiers, lesquels ont tendance à empâter les cordes vocales.

- Mâchez un peu de gingembre frais et buvez de l'eau citronnée. Le matin, les cordes vocales sont détendues. Elles sont aussi plus ou moins enflées en raison d'éventuels ronflements, d'une respiration nocturne par la bouche si le nez est un peu congestionné, voire d'une toux. Elles peuvent enfin être recouvertes de mucus accumulé par l'écoulement nasal. Résultat, au réveil, la voix est plus grave, le temps que les cordes vocales se nettoient avec les premières vibrations et qu'elles reprennent leur forme normale. Ainsi en respectant du mieux possible ces règles de prudence vous passerez un hiver sans petits bobos et conserverez intacts vos cordes vocales sans avoir à recourir à l'ORL.

Comment protéger ses reins et contre quoi ?



Nos reins assument des fonctions essentielles. En fabriquant l'urine, qui contribue à éliminer les substances toxiques ou inutiles, nos reins jouent notamment un rôle de purificateur pour notre organisme entier.

La particularité de la maladie rénale est qu'elle s'installe silencieusement durant des années. Et lorsque les premiers symptômes apparaissent, c'est souvent déjà le signal de dommages irréversibles. Raison de plus d'adopter les bons réflexes pour protéger ses reins et de se soumettre à quelques judicieux examens de dépista-

ge des maladies rénales. Prévenir l'insuffisance rénale grâce au dépistage. Sur quoi repose le dépistage de l'insuffisance rénale ? Quelles sont les personnes les plus à risque d'insuffisance rénale ?

Prévenir l'insuffisance rénale grâce au dépistage

L'insuffisance rénale chronique touche 2,5 millions de Français. Mais selon la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux (Fnair), un dépistage précoce pourrait éviter 10% des cas et retarder de nombreuses années l'apparition d'une insuffisance rénale dans 30% des cas.

Sur quoi repose le dépistage de l'insuffisance rénale ?

- Le contrôle régulier de la tension artérielle, car une tension élevée peut révéler la présence d'une maladie des reins.

- Un test urinaire par bandelette recherchant la présence de protéines dans les urines (protéinurie), de sang (hématurie) ou de sucre (glycosurie), signalant un dysfonctionnement des reins.

- Lorsqu'une maladie rénale est soupçonnée, le diagnostic est confirmé par une prise de sang mesurant la quantité des substances éliminées par les reins : créatinine, urée...

- Une accumulation dans le sang de ces substances témoigne d'un mauvais fonctionnement des reins.

- L'identification des personnes à risque. Comme indiqué ci-dessus, la maladie rénale s'installe lentement et évolue silencieusement. Il est donc important d'identifier les personnes qui présentent le plus de risque de développer une insuffisance rénale afin de leur propo-

ser un dépistage annuel (test urinaire, mesure de tension artérielle).

Quelles sont les personnes les plus à risque d'insuffisance rénale ?

- Les personnes âgées de plus de 60 ans (les reins aussi vieillissent !).

- Les hypertendus (l'hypertension - tout comme le diabète - abîme les petits vaisseaux dans les reins, endommageant à la longue la capacité de filtration des reins).

- Les diabétiques (l'excès de sucre dans le sang sollicite aussi plus fortement les reins et les « fatigue »).

- Les sujets ayant des antécédents familiaux de maladies rénales.

- Les personnes qui font des infections rénales.

- Les sujets atteints d'une maladie auto-immune ou inflammatoire.

- Les personnes atteintes d'une infection chronique virale, comme une hépatite ou le VIH.

- Le suivi de certains traitements connus pour avoir des effets toxiques sur les reins.

Toutes ces personnes devraient se soumettre régulièrement aux tests de dépistage, avec au minimum une mesure de leur tension artérielle et un test urinaire par bandelette tous les ans.

Cela dit, nous pouvons tous demander à notre médecin si un test est opportun dans notre cas pour vérifier le bon fonctionnement de nos reins.

Retenons que le diabète et l'hypertension représentent les premières causes d'insuffisance rénale et de dialyse. Ainsi, en prévenant le diabète et l'hypertension, on prend soin de nos reins !

HANDBALL- CAN 2012

Mission accomplie pour les Algériens

Les deux sélections algériennes de handball messieurs et dames ont composté leurs billets qualificatifs pour les prochains Mondiaux 2013, prévus respectivement du 13 au 27 janvier à Barcelone en Espagne et au mois de décembre prochain en Serbie.

PAR MOURAD SALHI

Sans prendre en compte les matches d'hier comptant pour la dernière journée de la 20e édition du championnat d'Afrique des nations, la sélection algérienne de handball féminine a réussi son objectif en se qualifiant pour les demi-finales, synonyme d'une qualification au prochain Mondial de la Serbie. Face aux Tunisiennes, les camarades de Nabila Tizi ont tenu la dragée haute au champion en titre (27-24).

Le sept algérien, sous la houlette de l'entraîneur national Mourad Ait Ouarab, a terminé cette édition à la quatrième place après sa défaite hier face à son homologue de la République démocratique de Congo en match de classement pour la troisième place. En dépit de cette défaite, la sélection algérienne participera au Mondial en compagnie de l'Angola, la Tunisie et le RD Congo. Le vainqueur de la finale Angola-Tunisie se qualifiera directement aux Jeux olympiques de Londres alors que le deuxième participera à un tournoi qualificatif en Russie du 25 au 27 mai pro-



chain.

La sélection nationale messieurs a validé, de son côté, son billet après sa brillante victoire face à son homologue égyptienne en demi-finale. Donnés largement favoris de cette édition, les Egyptiens savaient dès le début que leur mission face aux Fennecs serait très difficile. Les Algériens qui voulaient prendre leur revanche, ont cru en leurs possibilités jusqu'à la dernière seconde. La victoire très attendue (depuis 1996 au Congo Brazzaville) face à cette bonne sélection d'Egypte a un goût un peu particulier pour les Algériens. Les hommes de Salah Bouchkeriou, qui ont fixé le titre comme objectif principal, ont réalisé l'essentiel en se qualifiant pour le prochain Mondial de Barcelone. Même la deuxième place, signalons-le, permettra à l'équipe de jouer un tournoi qualificatif aux Jeux olym-

piques de Londres du 6 au 8 avril prochain au Danemark. Les coéquipiers de Tahar Laban ont réalisé un parcours sans faute lors de cette édition en ne ratant aucune rencontre. Les Algériens qui ont joué le Mondial de Suède de 2011, ont tout fait pour ne pas rater le prochain Mondial en stoppant, du coup la suprématie des Egyptiens. Cet exploit a été réalisé par tout un groupe très solidaire et combattif, notamment l'excellent gardien du CRB Baraki, Samir Kerbouch, Chahbour, auteur du but de la victoire face aux Egyptiens ainsi que Berkous et beaucoup d'autres qui se sont distingués. Mission accomplie donc pour les deux sélections nationales qui ont inscrit leurs noms dans la liste des qualifiés aux prochaines échéances. Le mérite revient à tout le monde.

M. S.

FOOTBALL, TRANSFERT HIVERNAL

Mesbah signe pour 4 ans et demi à l'AC Milan

Le latéral gauche international algérien de l'US Lecce (Serie A italienne), Djamel Mesbah, s'est engagé mercredi avec l'AC Milan pour un contrat de quatre ans et demi, a annoncé Lecce sur son site officiel. L'agent italien Alessandro Lucci, chargé des affaires du joueur algérien, a rencontré au siège du club milanais, à via Turati, les dirigeants du club lombard, où les deux parties ont finalisé le transfert du défenseur des Verts, précise la même source. A l'issue des négociations, le joueur du Milan AC, Rodney Strasser, actuellement à l'arrêt en raison d'une blessure, passera en co-propriété entre les deux clubs à partir de juin

prochain. La presse italienne a évoqué un chiffre entre 200.000 et 300.000 euros que les "Rossoneri" ont proposé pour engager Mesbah. En s'engageant avec l'un des plus prestigieux clubs au monde, champion d'Italie en titre, Mesbah (né le 9 octobre 1984 à Constantine), aura l'occasion de donner une autre dimension à sa carrière. L'international algérien aura comme concurrents dans son poste, les deux Italiens, Gianluca Zambrotta et Luca Antonini, ainsi que le Nigérian Taye Taiwo. Formé au club d'Annecy-le-Vieux (USAV), en Haute-Savoie (France), il part pour finir sa formation chez les jeunes du Servette FC (Div 1 suisse) en 2001.

Après le dépôt de bilan du club genevois, il part au FC Bâle où il n'a pas beaucoup de temps de jeu. Il est ensuite prêté au FC Lorient de janvier à juin 2006 mais le club breton ne donne finalement pas suite à son contrat de prêt à cause d'une blessure. L'été 2006, il s'engage avec le FC Aarau (Suisse). Alors qu'il signe en 2008 à Lucerne (Div 1 suisse), il est prêté quelques semaines plus tard en Serie B italienne à l'US Avellino. Djamel Mesbah avait effectué son baptême du feu avec la sélection nationale le 28 mai 2010, à l'occasion du match amical disputé à Dublin face à l'Irlande (défaite 3-0), en vue du Mondial sud-africain.

VAHID HALILHODZIC :

"Une belle récompense pour Mesbah"

Le sélectionneur de l'équipe algérienne de football, le Bosnien Vahid Halilhodzic, s'est dit "content" pour l'international Djamel Mesbah, signataire jeudi d'un contrat de quatre ans et demi avec le Milan AC (Serie A italienne). "C'est une belle récompense pour Djamel, je suis très content pour lui, mais aussi pour l'équipe nationale", a indiqué vendredi le coach des Verts à la Radio nationale. Djamel Mesbah (27 ans), a passé avec succès jeudi la traditionnelle visite médi-

cale à Milan, qui précède la signature de son contrat avec le club lombard, en provenance de l'US Lecce. Pour Halilhodzic, Mesbah est appelé à faire plus d'efforts avec sa nouvelle formation, afin de s'imposer et confirmer tout le bien que pensent de lui les Milanais. "Je pense que le Milan AC compte investir dans le joueur en lui faisant signer un contrat de quatre ans et demi. Maintenant, Mesbah doit travailler pour gagner sa place au sein de cette équipe", a-t-il ajouté. Concernant sa

récente tournée européenne, qui l'a menée en Ecosse et en Espagne, pour superviser respectivement l'attaquant d'Aberdeen, Mohamed Chalali, et le défenseur de la Real Sociedad, Liassine Cadamuro-Bentaiba, Halilhodzic affirme que rien n'est encore tranché. "C'était une occasion pour moi de voir ces deux éléments à l'œuvre, mais je n'ai encore rien décidé à propos de leur éventuelle convocation en sélection, on verra bien par la suite".

ES SÉTIF

Tous les joueurs ont touché leurs dus

La situation financière des joueurs de l'ES Sétif (Ligue 1 algérienne de football), a été régularisée à la veille de la reprise du championnat, prévue samedi, avec le déroulement de la 16e journée. "Tous les joueurs de l'équipe ont été régularisés jeudi et peuvent désormais se concentrer pleinement sur la reprise de la compétition", a indiqué vendredi l'entraîneur-adjoint de l'ESS, Kheireddine Madoui, à la Radio nationale. Les coéquipiers du buteur du championnat, Mohamed Amine Aoudia, ont brandi lors de la trêve hivernale la menace de grève, pour contester contre le non-paiement de leurs arriérés. Par ailleurs, l'assistant de l'entraîneur suisse, Alain Geiger, a révélé que "seuls deux joueurs, sur les cinq recrutés durant le mercato, sont qualifiés pour le match face au NA Hussein Dey, prévu samedi au stade du 20 août 1955 (Alger), alors que le Camerounais Dany Cyril, le Burkinabé Valentin Kouamé, et le transfuge de l'ASM Oran, Lakhdar Bentaleb, le seront prochainement", a-t-il ajouté. Par ailleurs, la direction du club sétifien songe à prolonger le contrat de l'entraîneur Alain Geiger, en vue notamment de la saison prochaine.

LIGUE 1

Minute de silence à la mémoire de Omar Kezzal

Une minute de silence sera observée à la mémoire de l'ex-président de la Fédération algérienne de football (FAF), Omar Kezzal, décédé le 8 janvier dernier à l'âge de 76 ans, et ce, avant le début des matches du championnat de Ligue 1 professionnelle, prévus aujourd'hui, a indiqué jeudi l'instance fédérale. M. Kezzal avait présidé aux destinées du football algérien à trois reprises : de 1982 à 1984, de 1989 à 1992 et entre 2000 et 2001. C'est notamment durant les mandats de M. Kezzal que le football algérien a connu ses plus belles heures avec une qualification historique pour la Coupe du monde de la FIFA 1982 lors du premier mandat, et la fameuse victoire face à l'Allemagne de l'Ouest, et le seul sacre des Fennecs en Coupe d'Afrique des Nations, en 1990, lors du deuxième. Le regretté, ancien haut fonctionnaire des postes et télécommunications, a reçu durant l'année 2010 l'ordre du mérite de la Confédération africaine de football (CAF) pour services rendus au football africain. Il a également été honoré en 2011 par la FAF qui lui a décerné l'ordre du mérite en or.

Programme des rencontres (15h):

Eulma : MCE Eulma- CR Belouizdad
Khroub : AS Khroub- WA Tlemcen
Alger (1er novembre) : USM Harrach- MC Oran
Batna : CA Batna- USM Alger (17h45)
Alger (Omar Hamadi) : MC Alger- JS Kabylie (17h45)
Chlef : ASO Chlef- MC Saida (17h45)
Béjaia : JSM Béjaia- CS Constantine
Alger (20 août 1955) : NA Hussein- ES Sétif



XAVI :

«Le geste de Pepe est déplorable»

Le milieu de terrain international espagnol du FC Barcelone, Xavi Hernandez, a qualifié de "déplorable" le geste anti-sportif du défenseur portugais du Real Madrid Pepe sur Lionel Messi, lors du match des quarts de finale (aller) du Coupe du Roi d'Espagne de football remporté mercredi par les Catalans à Bernabeu (2-1). "Ce mauvais geste n'a pas de sens. Je ne sais pas s'il faut que quelqu'un intervienne de l'extérieur, mais c'est déplorable", a estimé Xavi Hernandez, après la rencontre. A la 68e, le milieu du Real Madrid Pepe, qui avait déjà été expulsé la saison dernière en demi-finale aller de la Ligue des Champions contre le Barça (2-0 pour les Blaugrana) pour plusieurs gestes antisportifs, a intentionnellement marché sur la main de Messi, alors à terre. Jeudi, le Barça réfléchissait à soumettre l'affaire au Comité de discipline de la Fédération espagnole de football, même s'il semblerait que le club blaugrana se contentera finalement de condamner

morale cette action. "Nous en discuterons en interne, mais cela s'est produit sur le terrain de jeu et nous n'avons pas pour habitude d'intervenir dans ces choses", a déclaré le vice-président du club Blaugrana, Josep Maria Bartomeu au quotidien espagnol "Marca".

IKER CASILLAS :

«Le Barça nous cassé le moral»

Le gardien de but et capitaine du Real Madrid, Iker Casillas, a reconnu que le FC Barcelone "casse le moral" de son équipe dans le clasico, après la nouvelle défaite du club merengue face aux Catalans mercredi soir au Santiago Bernabeu en quarts de finale aller de la Coupe du Roi (2-1). "Cette nouvelle défaite, c'est dur. Le Barça nous casse le moral dans ce genre de matches. Nous avons essayé mais cela a été insuffisant. Réfléchissons et travaillons pour trouver des solutions pour tenter de retourner la situation", a déclaré Iker Casillas, cité jeudi par la presse locale. Le FC Barcelone, pourtant mené au score, s'est une nouvelle fois imposé face au Real Madrid, mercredi au stade Santiago Bernabeu en quarts de finale aller de la Coupe du Roi. Après avoir encaissé en première période un but de Cristiano Ronaldo (11e), les Catalans ont renversé la vapeur en deuxième mi-temps grâce à des réalisations de Carles Puyol (49e) et Eric Abidal (77e). Sous la conduite de l'entraîneur Josep Guardiola, les Catalans n'ont jamais perdu au Bernabeu. Le match retour aura lieu entre les 24 et 26 janvier au Camp Nou.



CHELSEA

Drogba toucherait le pactole en Chine

Selon toute vraisemblance, l'attaquant de Chelsea Didier Drogba (33 ans, 15 matchs et 3 buts en Premier League cette saison) rejoindra le club de Shanghai Shenhua l'été prochain à l'issue de son contrat chez les Blues. La formation chinoise est en effet prête à casser sa tirelire pour reconstituer le duo entre Drogba et son ancien coéquipier à Chelsea Nicolas Anelka (qui a déjà signé cet hiver) puisqu'il serait disposé à offrir à l'ancien Marseillais un salaire de 320.000 euros par semaine. De quoi faire réfléchir n'importe quel joueur en fin de carrière...



Neymar veut rester à Santos



Le jeune attaquant international brésilien Neymar, convoité par les plus grands clubs européens, a réaffirmé jeudi soir son souhait de rester à Santos jusqu'à la fin de son contrat en 2014, année lors de laquelle il rêve de remporter la Coupe du monde à domicile au Brésil. "Je n'ai pas l'intention de m'en aller maintenant, j'ai beaucoup à faire à Santos", a déclaré le joueur à la crête iroquoise, qui a prolongé son contrat avec son club brésilien en novembre, cinq mois après avoir gagné la Copa Libertadores, l'équivalent de la Ligue des champions en Amérique latine. "J'ai un contrat jusqu'en 2014 et j'ai l'intention de rester jusqu'en 2014", a ajouté la nouvelle vedette de la Selecao, à l'occasion de la réception de son prix de meilleur joueur des Amériques jeudi soir à Montevideo. Neymar, qui fêtera ses 20 ans le 5 février, atout majeur du Brésil pour gagner son premier titre olympique cet été aux Jeux de Londres, a toutefois manifesté son envie de jouer un jour en Europe, où le Real Madrid et le Barça, notamment, souhaiteraient l'engager. "Tout le monde sait que c'est un rêve d'aller jouer en Europe (...) je ne sais pas si ce sera en 2014 ou après", a-t-il indiqué. Le président de Santos, Luis Alvaro de Oliveira Ribeiro, a précisé à l'AFP que la clause de rupture de son contrat "dépasse amplement les 50 millions de dollars" (39 millions d'euro). "Je rêve de remporter la Coupe du monde, d'autant plus qu'elle se jouera au Brésil", a déclaré le joueur, éliminé en quart de finale de la Copa America par le Paraguay en juillet avec la selecao.

AC MILAN
Pato out 4 semaines

L'attaquant brésilien de l'AC Milan Pato, héros de la victoire en Coupe d'Italie contre Novara (2-1 a.p.) mercredi après avoir fait parler de lui pour son possible transfert au Paris SG, s'est blessé aux adducteurs et sera absent trois à quatre semaines, a indiqué jeudi son club. Depuis ses débuts sous le maillot rossonero à tout juste 18 ans en janvier 2008, Pato a régulièrement été freiné par les blessures. Mercredi, il a dû sortir du terrain lors de la deuxième période de la prolongation après avoir marqué le but de la victoire à la 100e minute. La semaine dernière, alors que le PSG et l'AC Milan étaient d'accord pour un transfert avoisinant les 35 millions d'euros, la transaction avait été bloquée, le club diffusant un communiqué où Pato indiquait avoir choisi de rester au Milan.

Monaco engage
l'Uruguayen Kagelmacher

Le défenseur uruguayen du club belge du GB Anvers (1re div.), Gary Kagelmacher, 23 ans, a signé jeudi un contrat avec Monaco (18e de Ligue 2), a-t-on indiqué jeudi soir auprès du club de la Principauté. Capitaine de l'équipe belge également connue sous le nom de Beerschot, où il évoluait depuis une saison et demi, Kagelmacher (1,88m, 83kg) a passé la visite médicale jeudi et s'entraînera avec ses nouveaux équipiers monégasques à partir de dimanche. Il est la première recrue monégasque depuis l'ouverture du mercato hivernal et l'arrivée à la tête du club du Russe Dmitry Rybolovlev fin décembre.

COUPE D'ITALIE
L'Inter dernier invité des quarts de finale

L'Inter Milan, avec une formation très remaniée, s'est qualifié ce jeudi soir pour les quarts de finale de la Coupe d'Italie. L'équipe de Claudio Ranieri a battu à domicile le Genoa (2-1). Le club lombard s'est mis sur orbite dès le début de la rencontre grâce à un but de Maicon (6e), auteur d'une frappe somptueuse en pleine lucarne. En début de seconde période, Poli a doublé la mise (50e). Le jeune milieu de terrain a profité d'un sombrero de la part d'Obi pour signer ce magnifique deuxième but. Le Genoa a réduit la marque lors du temps additionnel par l'ancien Sochalien Valter Birsa (92e). L'Inter rencontrera Naples en quarts de finale.

CHINE
Après Anelka, Shanghai Shenhua veut Drogba

Le club de football de Shanghai Shenhua a indiqué, jeudi, être en pourparlers avec Chelsea pour faire venir l'attaquant Didier Drogba en Chine, un mois après avoir obtenu la signature de son ex-coéquipier Nicolas Anelka. "Nous avons parlé avec Drogba (...) mais la situation est plus compliquée que pour Anelka", rapporte l'AFP, citant un porte-parole de Shenhua. "Nous ne pouvons pas affirmer être certain de faire signer Drogba" a-t-il conclu. L'international ivoirien de 33 ans s'il venait à Shanghai, retrouverait en effet son partenaire de Chelsea, l'attaquant français Nicolas Anelka, 32 ans, qui a entamé en janvier un contrat de deux ans avec Shenhua, dans la capitale économique chinoise. Les médias chinois, citant la chaîne sportive "ESPN", avaient annoncé que le salaire hebdomadaire de l'ex-international français atteindrait 200.000 livres sterling (234.000 euros), contre 90.000 livres (105.000 euros) par semaine à Chelsea. Shanghai Shenhua qui avait terminé à la 11e place du classement la saison passée, a également recruté comme entraîneur le Français Jean Tigana, 56 ans.

Cuisine

Gratin de chou-fleur



Ingrédients :
1 chou-fleur
3 oignons
100 g de beurre
2 c. à soupe de farine
3 dl de bouillon de volaille
1 dl de crème fraîche
50 g de chapelure
Sel et poivre.

Préparation :
Cuire les bouquets de chou-fleur pendant 10 min dans l'eau légèrement salée. Les égoutter.
Dorer légèrement le chou fleur dans 50 g de beurre.
Hacher finement les oignons et les faire revenir jusqu'à ce qu'ils soient translucides. Saupoudrer les oignons de farine et ajouter le bouillon, sans arrêter de remuer. Assaisonner. Faire cuire le tout pendant 20 min et, ajouter la crème fraîche. Laisser épaissir jusqu'à obtention d'une sauce onctueuse.
Beurrer un plat à gratin, dresser les bouquets de chou-fleur et napper de sauce à l'oignon.
Saupoudrer de chapelure et faire gratiner pendant 15 min au four préchauffé à 220°C.

Gâteau au chocolat et aux dattes



Ingrédients :
150 de pâte à dattes
30 g de dattes séchées
150 ml d'eau et 6 c. à soupe d'eau
50 g de chocolat amer
1 demi-verre de thé d'huile
50 ml de lait
2 oeufs
100 g de sucre
175 g de farine
1 sachet de levure chimique

Préparation :
Dans une casserole, faire cuire la pâte à dattes dans 150 ml d'eau bouillante, à couvert, à feu doux pendant 5 minutes. Mélanger dans un bol le cacao avec les 6 c. à soupe d'eau. Laisser refroidir les dattes et mettre de côté le cacao.
Dans l'eau cacaotée ajouter l'huile et les oeufs avec le sucre. Batta le tout jusqu'à obtenir une pâte lisse. Ajouter ensuite la farine et la levure, puis remuer. Verser les dattes refroidies ainsi que le lait puis mélanger. Ensuite ajouter le reste de dattes en petit morceaux et l'incorporer à la pâte. Dans un moule préalablement sulfurisé, répartir la préparation et lisser la surface. Faire cuire 20 min au four préchauffé à 180°C.

CUISINE ET TOURS DE MAIN

L'art de préparer une omelette

Plat traditionnel et ancestral, l'omelette est composée d'œufs battus, de sel, de poivre, souvent de fromage râpé et de crème fraîche ! On déguste l'omelette cuite ou baveuse, selon les goûts. L'omelette requiert une certaine expérience et un tour de main à toute épreuve. Quelques idées pour découvrir l'omelette.

Recette traditionnelle de l'omelette

On compte 2 œufs par personnes (et on dit souvent +1 pour le saladier). Faites fondre un peu de beurre dans une poêle. Versez les œufs lorsque celle-ci est bien chaude, baissez le feu et laissez cuire à feu doux. Régulièrement, à l'aide d'une spatule en

bois, ramenez les bords de l'omelette au centre afin de laisser cuire l'œuf encore cru. Secouez la poêle pour éviter que l'omelette n'attache. Vérifiez la texture de l'omelette, ferme ou baveuse. Pliez l'omelette en deux et servez immédiatement.

Le tour de main :

Pour que votre omelette ait une bonne tenue et qu'elle ne finisse pas en brouillade, choisissez les bons instruments ! Ainsi, le mélange d'œufs doit impérativement s'effectuer à l'aide d'une fourchette et non d'un fouet. Sachez également que plus vous battez vos œufs (dans un même sens et énergiquement) plus votre omelette sera légère et aérienne. La formation d'une fine mousse blanche à la surface des œufs en est le signe.

Le bon matériel pour cuire l'omelette

Prévoyez impérativement une poêle anti-adhésive, une spatule en bois et une fourchette. Il est nécessaire de bien graisser votre poêle afin que l'omelette ne se brise pas. Et, en fin de cuisson, retirez la poêle du feu même si au centre de votre omelette une toute petite partie de l'œuf reste encore crue. L'omelette terminera hord du feu sa cuisson.

Comment garnir une omelette ?

Rayon légumes : les tomates, poivrons, champignons, courgettes, aubergines, fines



herbes, petits pois, etc. Se prêtent volontiers au jeu de la confection de l'omelette. Une seule condition : veillez à laisser revenir vos légumes à la poêle quelques minutes avant de les fourrer dans votre omelette. Enfin, le fromage râpé et tous les fromages à pâte cuite pressée se fondent à merveille dans l'omelette de vos rêves.

CONSEILS PRATIQUES

Bien conserver ses photos

L'humidité, les variations de température, la lumière ou les manipulations incorrectes abîment vos photos. Voici donc quelques conseils pour les conserver plus longtemps...

Lors de leur manipulation :

Lorsque vous manipulez vos photos, portez des gants de coton blancs car la poussière et les traces de doigts peuvent causer des dommages irréversibles. Manipulez toujours les épreuves et les négatifs par les rebords. Ne touchez jamais la surface de la photo ou l'émulsion du négatif.

Exposer vos photos :

Si vous souhaitez exposer vos photos, montez-les sous cadre de verre traité anti-UV ou plastifiez-les. Cela les protégera des rayons du soleil et de certains oxydants

atmosphériques (fumée de cigarette...) qui fragilisent les colorants.

Conservation des photos :

Évitez les pièces humides où vos clichés se gondoleront et risqueront d'être marqués par des moisissures ou la piqûre (des taches brunes permanentes). Conservez-les à l'abri de la lumière directe du soleil (des photos se conservent mieux dans le noir), dans des boîtes solides, aux coins renforcés et à la dimension des épreuves.

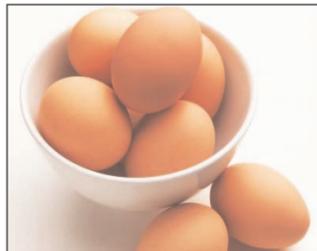
Entre chaque photo, placez des feuilles intercalaires. Rangez vos clichés dans des enveloppes ou des albums sans acide que vous trouverez facilement auprès de votre revendeur photo.

Pour annoter le dos de vos photos, n'utilisez que des crayons à mine. Les stylos à bille ou les stylos marqueurs peuvent traverser le papier et tacher la photo.



Trucs et astuces

Éviter que la crème renversée ne s'affaisse



Ajoutez 3 blancs d'œufs (pour 1 litre de lait) qui donnent plus de tenue à la crème. Et, plutôt que des moules à manqué, utilisez des moules plus larges :

Garder un caramel liquide



Pour que le caramel reste liquide, ajoutez un filet de jus de citron ou de vinaigre.

Parfumer une crème anglaise



Pour accompagner une tarte ou un gâteau de façon originale, parfumez votre crème anglaise en macérant quelques feuilles de menthe dans le lait tiède avant de faire votre crème

Réussir la crème anglaise



La crème anglaise ne risque pas de tourner si vous prenez soin de rajouter 1 demi c. à café de farine dans les œufs blanchis avant de la cuire.

Madonna taclée par son frère sur Facebook

Triste constat, Madonna et sa famille, ce n'est pas vraiment une grande histoire d'amour... Après Anthony, le sans-abri qui l'accuse de le laisser tomber, il y a Christopher l'aigri qui la dévalorise sur Facebook. Après avoir regardé une interview de sa sœur sur ABC, Christopher s'est lâché sur Facebook en y allant de son petit commentaire : « Madonna n'a pas été impolie... elle a essayé d'être drôle mais être drôle ne fait pas partie des choses qu'elle sait faire... un peu comme jouer la comédie. » Le frère a continué : « Elle a encore besoin d'apprendre à se taire... » Nicolas Ghesquière, directeur artistique de la marque, avoue être complètement conquis par la jeune actrice et salue « sa sensibilité et son intelligence uniques ».



Kristen Stewart

nouvelle
égérie
Balenciaga

Kristen Stewart vient d'être remarquée par Balenciaga. A vingt et un ans, l'actrice vient de faire un nouveau pas dans la cour des grandes puisque Kristen Stewart va devenir l'égérie de Balenciaga pour la nouvelle fragrance de la marque. C'est un peu le passage obligé de toute actrice qui se respecte.

Omar Sy

élu meilleur acteur
par la presse étrangère

Omar Sy s'est vu remettre à Paris le prix du meilleur acteur de la part de la presse étrangère à l'occasion de la 17e cérémonie des Prix Lumières. Une prestigieuse récompense qui vient une fois de plus saluer les talents d'acteurs du comédien d'Intouchables. Succès autant public que critique, Omar Sy est sans conteste devenu en très peu de temps un acteur qui compte et qui comptera encore très certainement à l'avenir au sein de la grande famille du cinéma français.



Mariah Carey : retour en grâce sur le tapis rouge !

Entre la naissance de ses jumeaux et l'hospitalisation de son mari Nick Cannon, cela faisait un moment que nous n'avions pas vu Mariah Carey lors d'une cérémonie officielle. Mais elle a effectué il y a une semaine son grand retour sur le tapis rouge à Washington pour le Bet Honors Gala ! Mariah devait recevoir une récompense pour l'ensemble de sa carrière.



Britney Spears

Le démon
de la danse

Britney Spears est-elle déjà en train de nous signifier qu'elle compte prendre sa retraite ? En effet l'un de ses fils, Sean Preston, a manifestement le sens du show et de la danse. Dans une vidéo postée sur Youtube par la chanteuse, on peut voir le fiston se trémousser en rythme. Dans la vidéo, le petit garçon est si absorbé par ses pas de danse qu'il ne tolère même pas que son petit frère Jayden James passe devant lui.



Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	06h27
Dohr	12h58
Asr	15h39
Maghreb	17h59
Icha	19h24

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*

N° 1475 | Ven. 20 - Sam. 21 janvier 2011

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET PROCESSUS DÉCISIONNEL DE L'UA

Journée d'information au MAE



listes les éléments d'information et d'appréciation concernant l'activité diplomatique, a-t-on ajouté. Après un exposé sur la création de l'OUA en mai 1963 à Addis Abeba (Ethiopie) et la décision du sommet de Syrte (Libye) en septembre 1999 de poser les jalons de l'UA, le directeur du département Afrique au sein du ministère, Noureddine Aouam, a rappelé les défis auxquels l'organisation panafricaine tente de répondre. Parmi ces nouveaux concepts, le principe qui permet à l'UA d'intervenir dans un Etat membre dans certaines situations telles que "les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le terrorisme, la bonne gouvernance...", a expliqué M. Aouam. Au sujet

Une rencontre placée sous le thème "Union africaine (UA) : architecture institutionnelle et processus décisionnel" a eu lieu jeudi au siège du ministère des Affaires étrangères. Organisée par l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) du ministère des Affaires étrangères à l'initiative du chef de la diplomatie Mourad Medelci, cette journée d'information en direction de la presse nationale s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres que le ministère compte organiser sur plusieurs thèmes, a-t-on expliqué à cette occasion. Ces rencontres visent à fournir aux journa-

des principales institutions de l'UA, ce même responsable a souligné l'importance du rôle du Conseil de paix et de sécurité de l'organisation (CPS) en coopération avec l'Onu et la Ligue arabe dans la résolution de certains conflits en Afrique. Créé en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), cet organe est composé de 15 États membres qui seront renouvelés lors du prochain sommet de l'UA, prévu les 29 et 30 janvier 2012 à Addis Abeba. Au sujet du processus décisionnel au sein de l'UA, M. Aouam a expliqué que les décisions politiques émanant de cette organisation sont prises "par consensus".

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE

3 tonnes de kif saisies en 2011 à Batna

Plus de 3.160,8 kg de kif traité ont été saisis dans la wilaya de Batna en 2011. Durant cette période, les éléments de la Gendarmerie nationale et ceux de la Sûreté nationale de la wilaya ont également récupéré 1.273 comprimés hallucinogènes de psychotropes. Au terme du traitement de 71 affaires de trafic de drogue, les gendarmes de la wilaya ont pu mettre la main sur 3.013,6 kg de kif traité ainsi que 536 comprimés psychotropes. Le traitement de ces affaires a permis l'arrestation de 117 individus impliqués. Selon l'APS, citant des bilans annuels des deux services de sécurité :

« Ces résultats traduisent les efforts déployés par les services de la Gendarmerie à travers la wilaya pour lutter contre ce fléau, notamment par le recours aux brigades cynotechniques ». Une autre quantité de 147,2 kg de kif traité ainsi que 773 comprimés psychotropes ont été également saisis durant cette période par la police. Notons enfin que 324 personnes impliquées dans ces affaires de drogue ont été arrêtées par les services de la Sûreté nationale de la wilaya. Présentés devant la justice, 295 d'entre elles ont été placées sous mandat de dépôt au terme du traitement de 213 affaires. A. B.

RÉSEAU DU BARON « POKÉMON »

20 ans de réclusion pour un narcotrafiquant à Oran

Une peine de 20 ans de réclusion a été prononcée, jeudi dernier par le tribunal criminel près la cour de justice d'Oran, à l'encontre d'une personne reconnue coupable de trafic de drogue lié au réseau du baron Mohamed Aïn Ouezane alias Pokémon, recherché par la justice pour plusieurs affaires, a rapporté l'APS. Ce procès intervient après pourvoi en cassation de l'accusé qui avait échappé à la réclusion à perpétuité en première instance après la découverte de plus de 8 quintaux de kif traité lors de la perquisition de son domicile en 2008 à Maghnia, près de la frontière marocaine. Il a nié les faits de trafic devant le tribunal, déclarant avoir été

contraint de « veiller » sur la marchandise pour se racheter des dommages causés à un véhicule que lui avait prêté le propriétaire de la drogue, déjà condamné. Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public a réclamé la réclusion à perpétuité à son encontre, tandis que la défense a plaidé les circonstances atténuantes. Une autre personne jugée dans le cadre de cette même affaire a été, pour sa part, acquittée. Activement recherché par la justice, Pokémon est qualifié, par les services de sécurité, de dangereux et rusé pour avoir exercé un chantage sur plusieurs de ses clients en photocopiant leurs pièces d'identité à leur insu.

Très Libre

RETOUR DES PARTIS LILLIPUTIENS À LA SCÈNE POLITIQUE



sidou@lemidi-dz.com

DROGUE DURE À MAGHNAIA

127 g de cocaïne récupérés

Une quantité de 127 grammes de cocaïne a été récemment saisie à Maghnia, à Tlemcen, par les éléments de la brigade de lutte contre les stupéfiants de cette wilaya. C'est suite à des informations parvenues à ladite brigade que cette affaire de trafic de drogue dure a été élucidée. Le travail d'investigation a conduit à l'interpellation d'un

jeune narcotrafiquant, âgé de 26 ans, en possession de 120 grammes de cette substance. La perquisition du domicile du mis en cause a également permis la découverte de 7 autres grammes de la même substance. Présenté devant la justice, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt pour notamment possession et trafic de drogue.

A. B.

BANDITISME A BEJAIA

13 tonnes de soja volées du port

Plus de 13 tonnes de soja ont été subtilisées du port de Bejaia à l'issue d'un stratagème mis au point par quatre individus exerçant à l'intérieur de la plate-forme portuaire, a-t-on appris jeudi du P-dg de l'entreprise portuaire, Djelloul Achour. Les auteurs présumés du forfait, pour réussir leur coup, ont du dissimuler une cargaison entière de céréales, en manipulant le registre des pesées des cargaisons débarquées et en trichant sur la procédure habituelle, inhérente au transit du fret extra-muros, a-t-il expliqué. Le pot-aux-roses a été découvert par l'importateur qui, après avoir constaté la disparition de sa cargaison, a déposé plainte, a ajouté M.

Achour. L'enquête de la brigade économique de la police a vite fait de révéler le modus opérandi utilisé ainsi que ses instigateurs, notamment un chargé de la pesée, relevant de l'entreprise portuaire de Bejaia, un expert maritime et un ouvrier, délégué par l'importateur et un chauffeur de transport public de marchandise. Trois personnes ont été arrêtées et écrouées, alors que la quatrième est en fuite, a précisé la Sûreté de wilaya, ajoutant que la marchandise subtilisée a été rapidement vendue sur le marché parallèle, rapportant 130.000 dinars à chacun des mis en cause.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

38 blessés dans le renversement d'un bus

Trente-huit personnes voyageant à bord d'un autocar desservant la ligne Constantine Sétif ont été blessées, mercredi dernier, suite au renversement de ce véhicule. L'accident est survenu sur un évitement de la RN 5, non loin de la zone industrielle de Sétif, lorsque le conducteur voulant éviter une camionnette a perdu le contrôle de l'autocar qui s'est renversé. Le véhicule a

dérapé en raison de la chaussée rendue glissante par la pluie. Cinq ambulances, deux engins de travaux publics et trente éléments de la Protection civile ont été aussitôt dépêchés sur les lieux de l'accident pour libérer la chaussée et évacuer, avec l'aide de véhicules particuliers, les blessés au CHU Saâdna-Abdenour de Sétif où les médecins ont assuré « qu'aucun cas grave n'est signalé ».

Décès du journaliste Rahmani Aziz

Aziz Rahmani, un des vétérans de la presse à Constantine et une des plus belles plumes du journalisme sportif en Algérie, s'est éteint mercredi soir en son domicile à Salah-Derradji, près d'El Khroub (Constantine), à l'âge de 68 ans, des suites d'une longue maladie. Le défunt a fait partie de l'équipe des premiers journalistes à Constantine qui avaient pris sur eux, au lendemain de l'Indépendance, de lancer sur les décombres du quotidien colonial *La Dépêche de Constantine*, le journal *An Nasr* qui paraissait en langue française jusqu'à 1972. Dès cette année, Rahmani Aziz a fait partie de

l'équipe qui a lancé l'hebdomadaire sportif national *El Hadeef* dont il fut l'un des principaux animateurs. Avec l'avènement de la presse indépendante, feu Rahmani a intégré l'équipe rédactionnelle qui lança le quotidien local *El Acil*, dont il fut rédacteur en chef jusqu'à sa retraite. Il ne renonça pas pour autant à sa passion pour le journalisme, puisqu'il collabora ensuite pendant quelques années au *Quotidien d'Oran* où il signa ses derniers papiers. Il a été inhumé jeudi après la prière du Doh'r au cimetière d'El Khroub en présence de ses collègues et d'une foule nombreuse.